A. Lajoie
assemblée Législative


# LE PAYS.

DORION et Cie., Propriétaires-Editeurs.

**ABONNEMENS**

EDITION TRI-HEBDOMADAIRE. — Au Canada, un an, $4 six mois, $2.— Aux Etats-Unis, un an, $5 ; six mois, $2.50. En Angleterre, un an, $6 ; six mois, $3. — En France, un an $12 ; six mois, $6.

EDITION HEBDOMADAIRE. — Au Canada, un an, $2 ; six mois, $1. — Aux Etats-Unis, un an, $2.50 ; six mois, $1.25. — En Angleterre, un an, $3 ; six mois, $2.50. — En France, un an, $6 ; six mois, $2.50.

☞Les abonnemens datent du 1er et du 15 de chaque mois On ne reçoit pas d'abonnement pour moins de six mois.— Les lettres et envois non-affranchis sont refusés. Tout avis de discontinuation, pour être valable, devra être donné au moins un mois avant l'expiration du semestre commencé. Les frais de poste tont à la charge de l'abonné. On adresse les lettres et communications à DORION ET CIE., rue Ste.-Thérèse No. 7, Montréal, C. E

**ANNONCES**

Première insertion 3 centins par ligne ; chaque insertion subséquente, 2 centins par ligne. Le carré de 20 lignes $30 pour l'année et $16 pour six mois, le demi-carré de 10 lignes $18 pour l'année et $10 pour six mois, avec privilége d'un changement mensuel. Adresses professionnelles n'excédant pas 6 lignes, $10 pour l'année, $6 pour six mois et $1.50 pour un mois.

☞Toute annonce envoyée à ce bureau sans être accompagnée d'un ordre mentionnant le nombre d'insertions requis sera publiée jusqu'à concurrence de six mois, à moins d'un avis au contraire, et l'annonceur chargé d'autant. Les propriétaires du *Pays* ne se tiennent pas responsables des erreurs qui pourraient se glisser dans les annonces légales ou autres. Les annonces *occasionnelles* devront être payées au comptant. Les lettres et envois non-affranchiés sont refusés.

VOL. XIV. **Edition Tri-Hebdomadaire. — MONTREAL, SAMEDI MATIN, 3 JUIN 1865.** No. 57.



3 mai 1865.

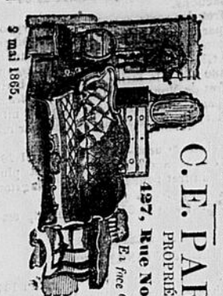

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,

PROPRIÉTAIRE,

427, Rue Notre-Dame, 427,

*En face des Ecoles des Récollets,*

MONTREAL.

A toujours en Magasin : Meubles, Sofas, Fauteuils, Tables, Bureaux, Chaises, Sofas, Fauteuils, Tables, Bureaux, Bois de Lits, Garde-Robes, Lavemains, etc. aa—49


## AVIS.


LE soussigné informe respectueusement le public qu'il a ouvert son bureau de pratique au No. 259, rue St. Laurent et qu'il donnera spécialement son attention aux maladies de femmes et d enfants.

Consultations à toute heure et gratuites pour les pauvres.

DOCTEUR HÉBERT.

16 mai aa—50

*COMPAGNIE*

D'ASSURANCE MUTUELLE

CONTRE LE FEU

DE LA

CITÉ DE MONTRÉAL.

DIRECTEURS :

BENJ. COMTE, Ecr., PRÉSIDENT,

HUBERT PARÉ, Ecr., LOUIS COMTE., Ecr.,

ANDRÉ LAPIERRE, Ecr.,

ALEX. DUBORD, Ecr., MIC. LEFEBVRE, Ecr.

J. F. DURAND, Ecr.,

THOS. McCREADY, Ecr. J. LARAMMÉE, Ecr.

LES Directeurs ci-dessus ont le plaisir de faire connaître à leurs concitoyens que ceux qui ont assuré leurs Propriétés à cette Compagnie depuis son établissemeat, en Octobre 1859, ont épargné des SOMMES CONSIDERABLES, puisqu'ils n'ont payé en général que la moitié de ce qu'ils auraient payé ailleurs, comme le prouve le tableau publié par la Compagnie et auquel on réfère. Ils invitent donc les citoyens de Montréal à se joindre à eux et à venir au Bureau de la Compagnie, No. 2, RUE ST. SACREMENT, prendre des informations qui leur seront très-avantageuses et qui leur seront données avec empressement.

P. L. LeTOURNEUX,
Secrétaire.

29 avril 1865 aa—43

RACCOMMODAGE DE MEUBLES

LE soussigné a le plaisir d'annoncer au public que, cédant à la sollicitation de ses amis, il a laissé la fabrique de meubles de M HILTON, où il a fait son apprentissage pour OUVRIR une BOUTIQUE au coin des Rues

CRAIG ET ST. LAURENT.

au-dessus du MAGASIN de CERCUEILS, où il se chargera de RACCOMMODER les MEUBLES, de les BOURRER, de les VERNIR, de les POLIR, &c. Il fabrique deplus des MATELAS à ressorts, en crin et en paille. Les ordres que l'on voudra bien lui donner seront fidèlement exécutés.

Le soussigné se charge aussi de venir, polir et réparer les Meubles, Pianos, &c., à domicile. C'est le seul Etablissement de ce genre à Montréal.

AZARIE LAVIGNE
Coin des Rues Craig et St. Laurent.

6 avril. bm—34

NAVIGATION.

1864 1864

COMPAGNIE

DE

VAPEURS OCEANIQUES

DE

MONTRÉAL.

*ARRANGEMENT D'ÉTÉ.*

Les Passagers sont débarqués à Londonderry, Glasgow et Liverpool.

☞*Des Billets de Retour peuvent être obtenus à des prix très réduits.*☜

LA ligne de la malle de cette COMPAGNIE se compose des Vaisseaux suivants de première Classe :

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Peruvian* | 2,600 ton. | Capt. | Ballantine |
| *Hibernian* | 2,434 ton. | " | Borland |
| *Nova-Scotian* | 2,300 ton. | " | Graham |
| *Belgian* | 2,100 ton. | " | Aiton |
| *Jura* | 2,240 ton. | " | ——— |
| *North-American* | 1,784 ton. | " | WYLIE |
| *Damascus* | 2,300 ton. | " | Brown |
| *Belgian* | 2,650 ton. | —Nouv. vaisseau | |

Partant pour LIVERPOOL tous les JEUDIS, et de QUÉBEC tous les SAMEDIS, durant la saison, arrêtant à Lock Foyle (Londonderry), pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et Passager pour l'Irlande et l'Écosse.

Et lour LIGNE de GLASGOW des vaisseaux :

| | | |
|---|---|---|
| ST.-GEORGE | 1,468 Tons | Capt. AIRD |
| ST.-ANDREW | 1,432 " | ... Capt. SCOTT |
| ST.-PATRICK | 1,207 " | ... Capt. KERR |
| ST.-DAVID | 1,600 " | ... Nouv. vaiss. |

Voyageant entre la Clyde et Québec et Montréal, à des intervalles réguliers durant la saison de navigation du St.-Laurent.

Les Vaisseaux de la Ligne de la Malle doivent être envoyés de Québec comme suit :

| | | |
|---|---|---|
| *Belgian* | Samedi, 14 | Mai 1864 |
| *North American* | Samedi, 21 | Mai 1864 |
| *Hibernian* | Samedi, 28 | Mai 1864 |
| *Peruvian* | Samedi, 4 | Juin 1864 |
| *Nova-Scotian* | Samedi, 11 | Juin 1864 |
| *Damascus* | Samedi, 18 | Juin 1864 |
| *Belgian* | Samedi, 25 | Juin 1864 |

PRIX DU PASSAGE de Quebec :

| CABINE | | PONT. | |
|---|---|---|---|
| (Selon les Accomodations) | | | |
| A Glasgow | $66 à $80 | A Glasgow | $30 |
| A Derry | $66 à $80 | A Derry | $20 |
| A Liverpool | $66 à $80 | A Liverpool | $30 |

(Les passagers pour Glasgow auront des billets gratuitement pour et de Londonderry.)

On ne peut retenir des cabines à moins de payer d'avance.

Un médecin expérimenté est à bord de chaque Vaisseau.

Pour fret et autres particularités, s'adresser à

H. ET A. ALLAN,

Coin des rues Youville et de la Commune,

Montréal.

18 mai 1865. na—51

PORCHERON & COMTE,

COURTIERS ET AGENTS,

64, Rue St. François-Xavier,

MONTREAL.

Porcheron et Comte se chargent de toute négociation de change sterling et américain ; Billets américains (Greenbacks) trente sous, etc., etc., achetés, vendus et échangés à commission.

Billets Negocies.

Ils se chargent aussi de vendre et acheter des PARTS DE BANQUE, etc., etc.,

A. D. PORCHERON,
D. COMTE.

18 mai 1865. aa—51

ASSURANCES.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE ROYALE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

CAPITAL - - - - - - - - - Deux Millions Sterling.

DEPARTEMENT DU FEU.

PROBABLEMENT LA PLUS GRANDE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU MONDE ENTIER.

REVENU ANNUEL - - - - £500,000

FONDS EN MAINS POUR RENCONTRER LES PERTES, PLUS DE £800,000

Avantages pour les assurés contre le feu.

LA COMPAGNIE EST EN MOYEN D'ATTIRER L'ATTENTION DU PUBLIC SUR LES AVANTAGES OFFERTS PAR CETTE BRANCHE.

1. Sûreté incontestable.
2. Revenu d'une importance sans exemple.
3. Propriété de toute description assurée à des taux modérés.
4. Promptitude et libéralité dans le règlement.

DEPARTEMENT DE LA VIE.

FORTS BONUS SUR LA VIE

DÉCLARÉS EN 1855 ET 1860.

DEUX par cent par ANNEE sur la SOMME ASSUREE,

ÉTANT

LE PLUS FORT BONUS

QUI AIT ÉTÉ

CONTINUELLEMENT DÉCLARÉ PAR AUCUN AUTRE BUREAU.

BONS AUX ASSURES SUR LA VIE.

LES DIRECTEURS ATTIRENT L'ATTENTION SURQUELQUES-UNS DES AVANTAGES OFFERTS PAR " LA ROYAL."

1. La garantie d'un ample capital et exemption de l'assuré quant à la responsabilité de la société.
2. Primes modérés.
3. Peu de charge d'administration.
4. Prompt règlement des réclamations.
5. Jours de grâce accordés avec l'interprétation la plus libérale.
6. Forte participation dans les profits par l'Assuré, allant aux DEUX TIERS de leur montant tous les cinq ans, aux polices qui auront alors deux ans d'existence.

H. L. ROUTH, Agent.
Montréal.
J. L. BRAULT,
Agent pour le département français.

Janvier 1865. aa—48.

ADRESSES.

A. BOISSEAU,

Photographe et Peintre de Portraits,

250,—*Rue Notre-Dame*,—250.

MONTRÉAL.

☞Cartes de Visite et Photographies de toutes les grandeurs.

22 août aa—46

JOS. DUHAMEL,

AVOCAT,

Bureau : No. 16 et 18, Rue St.-Vincent,

*Encoignure Ste.-Thérèse et St.-Vincent*

MONTREAL.

9 janvier. aa—146

C. O. PERRAULT,

Avocat,

24,—*Rue St. Vincent*,—24,

MONTRÉAL.

MEDERIC LANCTOT,

Avocat,

A TRANSPORTÉ SON BUREAU AU NO. 16 RUE ST GABRIEL

M. Lanctôt suivra la Cour à St.-Jean.

4 juillet 1862

AVIS.

MM. BELANGER ET DESJARDINS,

AVOCATS

Tiennent leur bureau du jour au No. 19 Côte St. Lambert et au Carré Chaboilliez No. 163 leur Bureau du soir.

4 mai aa—45

DR. MATHIEU,

Dentiste,

A transporté son Bureau au

No. 192, Rue Notre-Dame,

EN FACE LE PALAIS DE JUSTICE.

18 avril 1863 aa—38

Dr. Chs. F. F. TRESTLER,

DENTISTE,

NO. 122 RUE CRAIG,

Vis-à-vis de la Rue Côté.

28 avril. 43

R. J. M. CONSTANT,

Comptable Public

AGENT A COMMISSION

NO. 22 PETITE RUE ST JACQUES.

31 décembre 143

Enseigne de l'Etoile.

ATTENTION.

LE soussigné, ci-devant de la société de Buxton et Moore, informe ses nombreuses pratiques et le public généralement qu'il a transporté son atelier photographique au No. 236, rue Notre-Dame. Il pourra prendre comme toujours des portraits de toute grandeur, depuis le portrait pour album jusqu'au portrait de dimension naturelle destiné à être peint à l'huile. Les anciens portraits pourront aussi être copiés et rétablis à leur perfection naturelle. Il peut en même temps se flatter que pas un établissement de ce genre de Montréal n'est mieux monté que le sien. Visitez le et vous en verrez la preuve.

J. LEVEILLE.

18 mai am—51

HOTEL ST. LOUIS,

No. 64, Rue St. Gabriel, No. 64

MONTTEAL.

M. MAGLOIRE LONGPRE a l'honneur d'informer le public qu'il a transporté son hôtel de la rue Notre-Dame à la rue St. Gabriel, No. 64 dans la magnifique bâtisse occupée dernièrement par le Commissariat, où, dans quelques jours, il pourra offrir aux voyageurs et aux pensionnaires tout le comfort désirable.

20 mai 1865. aa—52

COMPETITION

ENTRE LES

Meubliers et les Encanteurs.

T. PARISEAU,

MEUBLIER,

*EN GROS ET EN DÉTAIL*

546, Rue Craig,

[*Entre les Rues St. Laurent et St. Urbain, vis-à-vis le Dr. Schmidt, Montréal.*]

REMERCIE sincèrement ses amis et le public en général de l'encouragement qu'on lui a accordé jusqu'à ce jour. Il les avertit qu'il est décidé de vendre ses Meubles à meilleur marché que jamais . Ceux qui veulent se procurer des meubles peuvent les acheter à son établissement à aussi bon marché que chez les Encanteurs, et ils seront certains d'avoir de bons Meubles.

Il tient toujours en main un grand assortiment de Meubles, tels que

Sett de Salon, Sett de Salle à diner, Sett de chambre à coucher, Side Boards, couchettes françaises, couchettes à coins ronds, sofas, chaises en crin, bureaux, etc., etc.

Le public est spécialement invité de venir visiter cet établissement pour constater l'élégance et le fini des meubles que vend M. Pariseau à des prix très réduits.

20 mai aa—52

SOCIETE FORMEE.

LES soussignés ont formé une Société comme MARCHANDS EN GROS D'EPICERIES, FARINE et PROVISIONS, sous le nom de

"J. HUDON & Cie.,"

et feront leurs affaires dans la maison occupée par V. HUDON, Ecr., 246, Rue St. Paul, et 199 et 201, Rue des Commissaires.

J. HUDON,
A. S. HAMELIN,
OH. P. HÉBERT.

2 mai 1865] am—44

ARTICLES DE TOILETTE.

UNE grande variétés de Savons à toilette de RIMMELS & PATTONS consistant en :

Savon-Miel-et-Amende,
Brown Windsor, Musqué,
Pierre ponce, etc.,
Eau de Cologne de Jean Marie Farina.

Brosses à Cheveux, à Dents, aux Ongles et pour la Barbe.

Peignes à toilette, Brosses à peigne, Eau de Floride, Vinaigre de toilette, Crême de Rose pour le teint.

Poudres végétales pour les vers, éponge de Turquie, Crême froide etc.

Salsepareille et pillules de Bristol, Salsepareille et pilules d'Ayer, Pillules de Cooper, pastilles bronchiques de Brown et Huile pure de foie de Morue.

Le magasin sera ouvert le Dimanche, entre 9 et 10 heure du matin pour la vente de médecines seulement.

J. GOULDEN.

(près du marché de la grande rue St. Laurent.)

4 fev. 1865. aa—9

GEORGE YON,

FERBLANTIER ET PLOMBEUR,

COIN DES

Rues St. Laurent et Ste. Catherine,

No. 241.

M. GEORGE YON, tout en remerciant ses amis et le public en général pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à présent, prend la liberté d'annoncer qu'il a beaucoup augmenté son Etablissement, qui a constamment en mains

Bains de Siége,
Bains de Corps de toute grandeur,
Bains de Pied,
Bidet pour Dame fait sur les derniers Patrons de Haris,

Glacière et Réfrigérant,

De toute grandeur,

Coffre ou Glacière, de toute grandeur ; ainsi que toutes sortes d'Ustensiles de Cuisine etc.

Tous les Ouvrage en debors sont faits avec la plus stricte attention, tels que—

Dalle et Dalleau,
Ouvrage en Plomb,
Erection de Fournaise,

Et toutes sortes d'Ouvrages en Cuivre ou en Ferblanc.

On n'emploie dans cet Etablissemsnt que des Ouvriers de première classe et des Matériaux de première qualité.

Tous ordres seront reçus avec plaisir et servis avec ponctualité sous le plus court délai.

Le tout à des Prix tellement réduits pour défier la compétition.

Cinq pour cent pour argent comptant.

Allez ! allez !! allez ! ! ! voir, et vous pourrez juger par vous-même, avant de faire vos achats ailleurs.

27 mai cm—54

CONCOURS PROVINCIAL

AGRICOLE et INDUSTRIEL

Pour 1865,

Ouvert aux deux Canadas,

AURA LIEU A LA

*CITÉ DE MONTRÉAL,*

Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi,

26, 27, 28 ET 29 SEPTEMBRE,

DANS LE PALAIS DE CRISTAL,

Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat, situé entre les rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts, 10,000 à $12,000.

ON peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée dans le département agricole, du Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No. 615, Rue Craig, ou des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 9 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à Samedi, le 9 septembre.

Dans le département industriel les entrées devront être faites le ou avant le 15 septembre au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque concurrent devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrents étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGES LECLERE,
Sec. de la Chambre d'Agriculture.
A. MURRAY,
Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

Montréal, 27 mai 1865. cm—54

AVIS.

LA prochaine assemblée régulière de la Chambre des Notaires de Montréal, aura lieu, le 16 du mois de JUIN prochain, à 11 heures A. M., dans l'une des Salles de l'Institut-Canadien-Français de cette ville.

Par ordre,
C. LAPPARE, S.c.,
C. N. M.

16 mai afpaj 14 juin—50

Dr. PEREAULT.

No. 2, Rue Perrault,

(AU BAS DU CHAMP DE MARS.)

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir de Paris, du Dr. Lamireau, son traitement sur les maladies secrètes syphilitiques et en fera part à tous ceux qui désireront le consulter, gratis.

BANDE

*ANTI-RHUMATISMALE*

Toujours en vente chez Lamplough et Campbell, Devins et Bolton, pharmaciens, rue Notre-Dame.

23 janvier 1865 bm—3

MÈRES, SAUVEZ VOS ENFANS

DES PASTILLES A VERS

VÉGÉTALES

DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS

QUI SOIT ENCORE CONNU.

ESSAYEZ-LES et SOYEZ CONVAINCUS

Demandez les " PASTILLES-A-VERS VEGETALES DE DEVINS, " et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre Préparation.

Ces PASTILLES sont purement vegetales,

Elles sont agréables au goût,

Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillées des lettres " DEVINS, " comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente, en Gros et en Détail, chez

DEVINS & BOLTON,

CHIMISTES,

*Près le Palais de Justice,*

MONTREAL.

☞En vente aussi chez H. R. Gray, R. Birks J. H. Forman, R. S. Latham, Dr. J. H. Richelieu, Dr. Raymond et J. Goulden, Pharmaciens.

*N. B.*—On fournit les adresses en Gros, à raison d'un escompte libéral.

9 mai 1865. aa—47

GRAINES-1865-GRAINES

DEVINS & BOLTON

ATTIRENT particulièrement l'Attention des Fermiers et des Sociétés d'Agriculture et d'Horticulture sur leur assortiment de

GRAINES

pour ensemencer les Champs ou les Jardins, par Envoi spécial des meilleures Maisons en Europe, et à des

PRIX MODÉRÉS

Savoir :—

Betteraves,
Choux,
Choux-Fleurs,
Cocombres,
Laitues,
Melons,
Navets,
Oignons,
Raves,
Trèfle,
Sainfoin,
Mil, Lucerne, Herbes douces,

Etc., Etc., Etc.

DEVINS et BOLTON,

PHARMACIENS,

Près le Palais de Justice, Montréal.

14 janvier. 148

Nouveautés !

Nouveautés !

AU

No. 210, RUE NOTRE-DAME,

*Près la Rue St. Gabriel,*

A

L'Enseigne du Pavillon Rouge.

GIRARD et Frère ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent de recevoir un magnifique Assortiment de MARCHANDISES de FANTAISIE et autres pour l'Eté, telles que :

Soieries en grandes variété,
Mousselines,
Chalis,
Barège,
Rubans,
Gants de Kid,

De première qualité et bien choisis.

Draps légers pour Habits,
Patrons de Vestes,
Etoffes à Pantalons, etc , etc.,

dans le dernier goût et à bon marché. Aussi une très grande quantité de marchandises achetées aux encans, qu'ils offrent bien au-dessous de leur valeur, telles que Coton jaune, très bon, 7d ; Shirting, 7½d ; Indienne, 7½d ; Draps noirs, 3s ; Etoffes à Robes, 8½d 7d et 7½ bien assorties ; aussi un bon assortiment de Tapis de plancher, d'escaliers, etc.

MM. Girard et Frère espèrent que vous voudrez bien leur continuer votre bienveillant patronage avec la certitude que vous serez satisfait de la manière avec laquelle vous aurez été servis au

*No. 210, rue Notre-Dame, à l'Enseigne du Pavillon rouge.*

1er juin aa—46


## Touchante cérémonie à Boucherville.

SUBLIME ELOQUENCE D'UN DEPUTE JUSQU'ALORS MUET.

[De l'*Union Nationale.*]

Boucherville, si coquettement jeté sur les rives de notre beau fleuve, compte au nombre de ses habitants deux gloires du passé, deux monuments des temps héroïques où le grand Empereur faisait trembler l'Europe entière sous son talon d'airain. Comment il se fait qu'elles aient échoué sur nos rives ; qu'elles soient venues vivre les dernières années de leur longue et glorieuse carrière sous nos climats, c'est là un secret que gardent religieusement les poitrines de ces deux vétérans aux cheveux blancs, mais qu'il est facile de deviner : leur empereur couché dans la tombe, les aigles dispersés, il se faisait pour ces hommes habitués à contempler la colosse de près et à le croire immortel, il se faisait, dis-je, sous le ciel de la patrie, un de ces obscurcissements qui laissent entrevoir l'avenir sous les couleurs les plus sombres et qui le suppriment en quelque sorte. Vivre ainsi tous les jours à côté des monuments impérissables élevés par la main de la Victoire, après chaque étape du grand conquérant ; devenir le premier venu après avoir bivouqué sous tous les climats de l'Europe et avoir chassé du Kremlin les czars de Russie ; peindre tout-à-coup de vue celui qui d'un regard les rendait invincibles ; c'était suffisant pour faire de ces hommes de bronze des enfants dont chaque pas était marqué par l'incertitude. La mort voilant d'un linceuil le soleil qui les menait à la victoire et à la gloire, ses coups, une de ces douleurs mornes qui rongent sourdement et finissent par tuer. Quelques-uns de ces braves préférèrent s'éloigner des scènes où d'autres acteurs moins sublimes les avaient remplacés, et voilà comment il se fait que nous avons au milieu de nous quelques-uns de ces types d'une époque héroïque, et que Boucherville en particulier en compte deux, que nous allons dans instant présenter à nos lecteurs.

Avant de le faire, toutefois, qu'on nous permette d'ouvrir une parenthèse pour mettre en scène un acteur, qui s'est surtout distingué à la touchante cérémonie dont nous allons dans quelques instants relater scrupuleusement tous les incidents, en ayant le soin, toutefois, d'être aussi concis que possible. ce qui ne sera guère difficile, comme on aura bientôt occasion de le voir.....

Notre constitution voulant que chaque comté soit représenté dans les communes du pays, il n'y a peut-être pas trop lieu de s'étonner que M. DeBoucherville ait condescendu à faire au comté de chambly l'insigne honneur d'y représenter *ses* intérêts. *Ses* interêts, disons-nous, et il vous le dira lui-même, si vous êtes assez familier avec lui pour insister,—il y a de ces choses si difficiles à désavouer quand les actes disent oui ! C'est une bonne nature, d'ailleurs, que ce M. de Boucherville. Depuis bientôt quatre ans qu'il a été élu par erreur membre du comté de Chambly, nous pouvons lui rendre cette justice qu'il n'a jamais commis une seule indiscrétion en chambre ; doutant probablement de lui-même, le cher et digne homme, il a imité scrupuleusement le silence si plein d'enseignement de l'huitre. En chambre, entendons-nous bien, car n'allez pas croire que cette *grande figure* parlementaire soit toujours et partout aussi discrète et aussi sensée. Si vous en doutiez, nous vous prierions de nous suivre un instant au Cabinet de la Pipe ! Entre ces quatre murs enfumés, au-dessus des cris incohérents qui s'y croisent et s'y heurtent en tous sens, vous entendrez, toujours —car c'est là le parquet où il trône en Souverain—la voix aigre-douce du représentant de Chambly, qui, entre deux spirales énormes de fumée, trouve moyen de jeter aux échos de ces phrases creuses à force d'être profondes, sentencieuses et persuasives comme lui seul sait en commettre ! Il est vraiment beau et superbe dans son ton et son geste !

Quelquefois, vous le rencontrez dans les corridors, un député benêt collé au flanc, et suant sang et eau pour faire goûter au susdit les sublimités de son raisonnement et lui inculquer ses persuations si fortes et à la fois si drolatiquement malléables. Sous cette enveloppe en apparence si froide et si dédaigneusement suffisante, il y a deux hommes, qui se ressemblent peut-être au fond, mais dont le mécanisme extérieur est remarquablement différent. Nous disons mécanisme, car chez l'honorable député, l'automate domine. Qu'il parle ou qu'il agisse, le jeu est tout extérieur ; l'intérieur vous ne l'atteindrez jamais, ça réside en bas, si bas ! Celui qui prête le plus d'attention à ce qui ruisselle de son gossier, c'est lui-même. A cela il n'y a rien que de raisonnable ; car nous défions le plus indulgent, doué d'une lueur de bon sens, d'écouter le langage suffisant de cet homme sans en éprouver des nausées morales sinon physiques.

Tel est le rôle glorieux et digne que joue en chambre le député de Chambly. Jamais comté n'a choisi un si rude fumeur pour le représenter. Pendant trois mois de l'année, le susdit député habite dans un nuage de fumée de tabac. Si vous avez affaire à lui, n'allez jamais le demander en chambre, car il n'y va que lorsque la clochette du vote l'attire doclement pour faire la volonté de ses rois et maîtres. Prenez votre temps. vous serez toujours certains de le rencontrer au Cabinet de la Pipe, criant, gesticulant et suivant à la lettre les impulsions de sa nature, d'ailleurs inoffensive.

Le portrait n'est peut-être pas beau, mais nous devons avouer qu'il n'est pas du tout flatté dans le sens du laid.

Pour vous dédommager, nous allons vous présenter à nos deux vieux amis, grenadiers de bronze du Grand Empereur. M. Pitre Spongeler est alsacien ; son vieux compagnon a vu le jour en pleine France, comme son nom l'indique : Jean François Germain. Ce sont deux grandes et belles figures des temps passés ; la génération actuelle n'offre plus cette sève et cette verdeur qui laissent droits et fermes comme des chênes des hommes que les boulets de vingt batailles rangées ont respectés ; qui ont traversé l'Europe entière avec la rapidité du torrent qui déborde, courbant sous leurs talons de géant les têtes couronnées qui osaient les regarder en face ; des hommes qui au front des pyramides ont su graver le grand nom de la France assez haut pour qu'aucune nation du globe n'y pût seulement atteindre.

A de pareils hommes, jetés par le sort sur nos rivages, il manquait quelque chose ; un gage qui put leur rappeler à tous les instants de leur exil, la gloire d'un passé où ils avaient joué un si beau rôle : il leur manquait la dernière pensée matérialisée de celui qu'ils avaient commencé par appeler le Petit Coporal et qu'ils avaient plus tard nommé " Empereur ! " la métaille de St. Hélène ne brillait point sur leur poitrine ! De jeunes hommes, qui, plus d'une fois avaient entendu faire aux vieillards le récit de ces merveilleuses épopées de l'histoire, décidèrent qu'ils l'auraient et se mirent à l'œuvre avec ardeur. Les papiers et documents nécessaires furent préparés et expédiés à un compatriote du village résidant à Québec ; celui-ci les transmit au consul français et quelques mois plus tard, grâces au zèle et au dévouement de ces hommes de cœur, les médailles tant désirées étaient transmises au consulat français, puis remises au jeune compatriote en question.

Or, justement à cette époque M. le représentant du comté de Chambly figurait comme simple mortel à l'école militaire de Québec, en attendant qu'il devint un second Grant. Les examens subis, avec honneur il va sans dire, son diplôme de première classe dans le gousset de son habit, il n'y avait plus rien pour empêcher M. de Boucherville d'aller se faire acclamer par ses électeurs, dont il avait si religieusement respecté les volontés au sujet de la Confédération ! En sa qualité de représentant du comté, on lui remit donc les deux médailles en question. Comme vous voyez, l'occasion était belle pour lui de se ménager une réception enthousiaste : en effet, arriver non seulement avec son lourd bagage de mérites personnels, mais de plus avec deux médailles d'honneur destinées à des hommes hautement estimés et respectés, c'était vraiment une bonne fortune pour n'importe qui et à plus forte raison pour un homme si *singulièrement* avide de popularité. Vous allez voir maintenant avec quelle dignité superbe et quelle déférence pour ses co-paroissiens il a agi en cette occasion. Naturellement, tout le monde s'attendait à ce que l'on mettrait certaines formes pour décorer les vieux soldats du village,—car, soit dit en passant, on n'a pas tous les jours l'occasion de rencontrer des grenadiers du grand Empire et M. De Boucherville n'aura peut-être pas de sitôt occasion de décorer des gens qui l'ont aussi noblement mérité, en supposant toujours qu'il porte tôt ou tard les épaulettes de général.

Or, il y a quinze jours, à l'issue du service divin, M. le député du comté s'avança pâle et ému sur les degrés du perron de l'église et.....garda son chapeau. Après s'être remis de cette terrible émotion et avoir donné à la foule suspendue à ses lèvres intéressantes le temps de se remettre, il *ajouta :*

[Un ami à nous a eu l'insigne obligeance de nous communiquer le rapport sténographié de ce discours sublime, qui venge à tout jamais la réputation de grand orateur qu'a su se faire M. DeBoucherville lors de ses voyage en Cochinchine. Nous en garantissons l'authenticité.]

Voici d'ailleurs la fameuse allocution :

« Ecoutez donc, j'ai des médailles pour des vieux d'ici, le bonhomme Pitre Spongeler et le père Germain. Sont-ils ici ?» [A cette interpellation si pleine d'exquise politesse, l'un des deux vieillards répondit : « Me voici,» et il s'avança vers l'orateur, qui continua comme suit et toujours sur le même ton] : « Tenez, j'ai des médailles pour vous, les voici !»

Ce fut tout. Il est vrai que c'était déjà trop.

Le vieillard, qui avait vu quelque chose de plus redoutable que le feu du regard de son interlocuteur, hésita un instant en recevant cette tuile en pleine figure. Il se remit cependant et prit la croix qu'on lui tendait. Quant aux amis des deux nobles vieillards, ils sont à peine revenus de l'indigestion que leur a causé la parole passionnée du grand tribun, et promettent de prouver à leur vieux amis qu'ils ont surabondamment ce qui manque si essentiellement au représentant de Chambly.

Il n'est pas prodable que M. DeBoucherville soit invité à prendre la parole au banquet qui aura lieu à cette occasion.

LAMBERT.


☞NE prenez plus de médecines désagréables au goût et incertaines.

Pour des maladies désagréables et dangereuses, usez du HELMBOLD'S EXTRACT BUCHU, qui a reçu l'approbation des MÉDECINS LES PLUS RENOMMÉS des Etats-Unis.

Il est maintenant offert à l'humanité souffrante pour la guérison des maladies et symptômes suivants causés par les maladies et l'abus des organes urinaires et sexuels : Débileté générale, dépression mentale et physique, imbécillié, le sang se portant au cerveau, idées confuses, hystérie, irritabilité générale, épuisement, insomnie, défaut d'efficacité musculaire, perte de l'appétit, emaciation, désorganisation ou paralysie des organes génitaux, palpitation de cœur, et, enfin, tous les concomitants d'un état du système nerveux et débile. Pour être sûr d'aucune falsification, coupez cet entrefilet et allez demander du HELMBOLD'S.

Ne vous servez pas d'autres remèdes : votre guérison est garantie.

Voyez l'annonce dans une autre colonne.

☞LES pastilles-à-vers Végétales de Devins ont des avantages considérables sur les autres préparations vendues pour la destruction des Vers chez les enfants, vû qu'elles sont purement végétales et ne renferment aucunes drogues narcotiques ou délétères, si souvent funestes aux familles. Avant d'acheter, assurez-vous qu'on vous donne l'article mentionné ci-dessus. Préparées seulement par Devins et Bolton, Pharmaciens, près le Palais de Justice, Montréal.

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS.—On exécute à ces ateliers toutes espèce D'OUVRAGES DE VILLE, tels que LIVRES, PAMPHLETS, etc., sur caractères neufs et à des prix modérés.

# LE PAYS.

**Montréal, 3 Juin 1865.**

## La députation en Angleterre.

Depuis que MM. Cartier, Galt, J. A. McDonald et Brown sont partis pour aller en Angleterre, dans le but de conférer avec les autorités impériales au sujet de la confédération et de la défense du Canada, les journaux ministériels nous ont toujours assuré que les négociations se poursuivaient avec beaucoup de succès et que nos ministres étaient en voie d'obtenir plus qu'ils n'avaient demandé. Il parait que ces bons « organes » étaient mal informés ou qu'ils trompaient sciemment leurs lecteurs.

Les ministres canadiens ont été bien reçus. Ils ont reçu l'hospitalité de la société des *Fishmongers* de Londres ; ils se sont donné des diners à *Trafalgar House* où l'on sert jusqu'à vingt cinq plats de poisson à toutes les sauces imaginables. Ils ont vu Lord Palmerston, M. Cardwell et d'autres ministres anglais. Ils ont eu l'honneur d'être présentés à Sa Majesté et de lui baiser la main, après quoi ils ont assisté à un bal donné au Palais de Buckingham. Ils ont diné chez le Prince de Galles, après avoir assisté à un banquet donné par les adeptes de l'Ecole de Manchester.

Enfin, ils ont bu, mangé et dansé chez des notabilités de divers genres et ils pourront rendre aux chambres canadiennes un compte très-intéressant de leur itinéraire et des incidents nombreux de leur voyage. M. Cartier, révolutionnaire en 1837, M. Galt, annexioniste en 1859, M. J. A. McDonald, l'un des chefs de la fameuse ligue organisée à la même époque dans un but d'indépendance ou de sécession, M. Brown radical et démagogue, d'après le témoignage de ses collègues d'aujourd'hui, tous ces Messieurs là font aujourd'hui de la loyauté à tour de bras et assiègent les anti-chambres des palais royaux. Non contents de se repaître de poisson jusqu'à mettre en danger leurs organes digestifs, ils font courbette sur courbette, frappent à toutes les portes, leur plan de confédération à la main, et implorent du secours de tous les points de l'horizon politique. O viscisitude des choses humaines !

Leurs espérances sont déçues ; ces grands hommes de la coalition ne sont plus que des importuns, et ils s'en reviennent avec d'amères déceptions. Le temps des illusions est passé ; la réalité se montre sous les plus tristes couleurs. Tout ce qu'ils remporteront de leur mission dont on a fait tant de bruit, sera le souvenir des diners et quelque bonne indigestion.

Que l'on ne croie pas que nous voulons plaisanter ; c'est la *Minerve* elle-même qui se charge de nous renseigner. Dans une correspondance écrite de Londres par une main officieuse, si non officielle, le journal du gouvernement a appris que « les nouvelles de la délégation sont peu encourageantes pour le Canada.» La *Minerve* aurait dû dire que les nouvelles sont peu encourageantes pour elle, et pour ses amis politiques, car pour le Canada, surtout pour le Bas-Canada, l'insuccès des négociations en Angleterre serait le sujet d'une réjouissance générale. Voici les propres termes du correspondant de la *Minerve*.

On nous annonce qu'il y a des difficultés sérieuses entre la délégation canadienne et le gouvernement de la métropole. Le ministre des colonies, M. Cardwell, avait déjà refusé de répondre à une interpellation qui lui avait été adressée à la chambre des communes sur le progrès des négociations au sujet de la confédération; le langage même qu'il avait employé n'était pas de nature à complètement rassurer sur le résultat définitif d'une conclusion favorable au projet de confédération, et les rumeurs qui circulent, bien que nous ne voulions pas en garantir le caractère infructueux, sont très accréditées dans les cercles politiques.

Si l'on envisage la situation générale, en Europe et en Amérique, on se convaincra aisément que la politique de la métropole doit être très circonspecte et que le gouvernement impérial ne peut se lier à aucun projet qui pourrait donner de l'ombrage aux Etats-Unis, ou l'entrainer dans une ligue désastreuse avec les autres pouvoirs de l'ancien monde. Au commencement de la guerre américaine, lorsque le sort des armes était incertain, lorsque les avantages remportés par le Sud faisaient présager le démembrement de la république, l'expédition contre le Mexique a été préparée par la France, l'Angleterre et l'Espagne, sous de spécieux prétextes, mais au fond dans le but d'établir un gouvernement monarchique qui ferait contrepoids aux institutions républicaines en Amérique. Avec les Canadas et les autres provinces britanniques où le régime monarchique est déjà implanté, on espérait pouvoir circonscrire l'élément républicain et l'empêcher de déborder du Golfe du Mexique aux glaces du Nord.

Pour donner suite à ces conseils des grands Cabinets, l'Angleterre a insisté auprès de notre gouvernement pour faire organiser une milice provinciale sur un grand pied, et nous avons vu se produire, en 1862, le Bill de Milice de M. Cartier qui a été rejeté par la Chambre et qui a entraîné la chûte du ministère conservateur. Alors, la loyauté était à l'ordre du jour, cette loyauté de commande qui couvre toujours quelque intérêt ou quelque cupidité. Cependant, les affaires n'ont pas tourné comme les amis du Sud s'y attendaient. Le Nord a écrasé les Etats confédérés et la rébellion a été étouffée dans une lutte sanglante.

Ces évènements ont changé le cours de la politique métropolitaine. L'honneur de la France est engagé à appuyer le trône chancelant de Maximilien, mais l'Angleterre se tient à l'écart, et tout ce qu'elle désire maintenant, c'est de se mettre en meilleures relations possibles avec nos voisins qui sortent victorieux et forts de l'une des plus grandes crises qu'un pays ait jamais éprouvées. C'est ainsi qu'il faut expliquer la froideur du Cabinet anglais et sa lenteur à pousser les travaux de fortifications que l'on jugeait naguère si pressés et si indispensables.

Les ministres canadiens ne comprennent pas cela ; ils ne voient dans la confédération qu'un moyen de se maintenir au pouvoir, dans les préparatifs de défense qu'une démonstration de loyauté, et ils doivent s'étonner grandement que leurs propositions ne soient pas accueillies par le Cabinet Impérial.

Pour notre part, nous sommes on ne peut plus heureux de ce contre temps, non-seulement parce que nous y voyons la promesse d'une déroute prochaine pour l'odieuse coalition qui gouverne le pays, mais encore une assurance que le projet de confédération est ajourné à une période indéfinie.

## Cour des Sessions de Quartier.

Comme nous l'avions annoncé, cette cour s'est ouverte jeudi, encore sous la présidence de A. M. Delisle, Ecr. Les journaux ministériels avaient annoncé que M. le Juge Coursol devait être réintégré dans ses fonctions. Le public sera désappointé en apprenant qu'il n'en est rien et que l'administration de la justice criminelle est confiée à un homme qui est encore sous le coup d'une condamnation prononcée contre lui par l'Exécutif du Canada, pour malversation dans l'accomplissement de ses devoirs comme Greffier de la Paix.

## Institut-Canadien.

A propos de l'Institut, nous n'avons à répondre au *Canadien* que ce qui suit :

1o. Qu'il est faux que le président de l'Institut-Canadien ait reçu une lettre de M. Maurice Sand, racontant l'entrevue de M. Ducharme avec le Prince Napoléon :

2o. Que M. Maurice Sand n'a jamais écrit à l'Institut-Canadien, et l'Institut-Canadien n'a jamais reçu communication de lettre privée et personnelle adressée à quelque membre de la part de M. Sand.

3o. Que l'Institut-Canadien n'a pas décidé qu'il refuserait des lettres de recommandation : les archives de l'Institut sont à la disposition de M. Fabre pour le convaincre.

4o. Que l'Institut a refusé une lettre de recommandation à M. Saucier, actuellement à Paris, pour la bonne raison qu'il n'était pas membre de l'Istitut.

5o. Que M. Ducharme est le seul qui se soit servi du nom de l'Institut auprès du Prince Napoléon, et ce fut, comme nous l'avons dit, sous la recommandation du président personnellement et non de l'Institut officiellement.

Pour conclure, nous inviterons M. Fabr à s'adresser à M. Saucier lui-même, et nous le prierons en grâce de publier la lettre qu'il recevra.

## L'Angleterre et les Etats-Unis.

On remarquera dans les nouvelles étrangères que nous publions ailleurs, une déclaration importante de Lord Palmerston. A une question qui lui a été posée, savoir, si l'Angleterre ne devait pas adresser des remontrances au gouvernement des Etats-Unis à cause du traitement infligé par ce dernier aux chefs rebelles, l'honorable lord a répondu que le gouvernement de la Reine n'était pas disposé à intervenir dans les affaires internationales de la république Américaine.

Si les Etats-Unis voulaient mettre en pratique la doctrine Munroe, à l'Egard du Mexique, est-ce que l'Angleterre prendrait fait et cause pour la France, ou bien si elle resterait neutre ? C'est là une question que l'on a raison de se poser, à la suite de la déclaration du ministre anglais.

Cette parole du ministre a incontestablement quelque chose de rassurant pour nous. On peut affirmer sans crainte, que tant que l'Angleterre se tiendra tranquille et qu'elle respectera, comme elle le doit, les Etats-Unis, ces derniers ne lui engendreront pas chicane, et le Canada ne courra aucun risque de devenir le théâtre d'une grande guerre entre les deux peuples.

## Le meurtrier Barreau.

Barreau n'est pas encore arrêté. On prétend qu'il a couché lundi soir, et passé la journée de mardi, dans une maison malfamée de la rue St. Nicholas Tolentin. On dit aussi qu'il s'est présenté mardi soir dans une maison de la rue Visitation, qu'il y a demandé à manger, mais que le propriétaire, croyant d'être compromis, l'aurait mis à la porte.

On a fait faire, mercredi, une battue générale dans le bois de la Montagne sans arriver à aucun résultat. Toutes les rues qui débouchent à l'extérieur de la ville sont gardées.

La police est sur pied et déploie toute l'activité possible. Mille bruits circulent sur les pas et démarches du meurtrier. Les uns l'ont vu ici, les autres l'ont vu là. Il n'y a certainement rien de vrai dans tous ces rapports. Ce qui nous parait vraisemblable, c'est qu'avec son or, il réussit à se faire cacher par une certaine classe de la société capable de tout faire, au seul miroitage de pièces d'or ou d'argent. Lorsque ses fonds seront épuisés, il se trouvera probablement en face de difficultés insurmontables ; surtout, si le Maire ou le gouvernement promet une récompense à celui qui indiquera ses traces, il est presqu'impossible que son arrestation n'ait pas lieu.

## Le procès des Conspirateurs.

[Du *Messager Franco-Américain*.]

Les dépositions recueillies hier pendant la séance du conseil de guerre sont d'une importance capitale. Elles établissent d'une manière palpable la complicité morale de Jeff. Davis dans l'attentat du 14 avril. Voici le résumé de ces dépositions tel qu'il nous est transmis par le télégraphe :

M. Lewis J. Bates de Charlotte (Caroline du Nord) a été interrogé par l'avocat-général. Il a déclaré qu'il réside à Charlotte depuis quatre ans ; que Jeff. Davis a logé dans sa maison le 19 avril et qu'il a fait un discours au peuple du haut du perron. Davis avait reçu un télégramme du général Breckinridge, daté de Greensboro, 19 avril, et il l'a lu à la foule. Ce télégramme était ainsi conçu :

« Le Président Lincoln a été assassiné au théâtre la nuit du 14 courant. On est entré à la même heure chez le secrétaire Seward et on l'a frappé à plusieurs reprises. On croit qu'il est mortellement blessé.

Après avoir lu la dépêche, Davis a dit : « *si cela* devait être fait, il eut mieux valu que ce fut *bien* fait.»

Le lendemain Breckinridge et Davis qui étaient réunis, se mirent à causer de l'attentat en présence du témoin. Le secrétaire de la guerre dit à Davis qu'il regrettait beaucoup cette affaire, et que le peuple du Sud devait partager ce sentiment. Il ne fit cependant aucune observation relativement à la perversité des criminels.

Davis répondit : « Général, je ne sais si vous avez raison. Mais s'il fallait que l'*affaire* fut faite, il eut mieux valu qu'elle fut *bien* faite, et si on avait traité Andy Johnson, la bête, et le secrétaire Stanton, de la même manière, la besogne aurait été achevée.»

J. C. Courtney, employé du télégraphe a rapporté que la dépêche de Breckinridge avait été transmise à Charlotte.

On voit que le *martyr* de la forteresse Monroë n'a pas laissé de provoquer *quelque peu* la sévérité des autorités fédérales à son égard.

## CORRESPONDANCE.

Ottawa, 30 mai 1865.

A Messieurs les Editeurs du *Pays*,

Dans votre article du 27 du courant au sujet de ma démission, vous dites « Si les « amis de la *Minerve* avait pris autant de « précaution, M. Baillargé n'aurait pu favo« riser les entrepreneurs de la prison de « Québec au détriment de la province, com« me il paraît l'avoir fait, et l'argent public « n'aurait pas été gaspillé comme il l'a été « à Ottawa.»

Plus loin, vous ajoutez que « la faute de « M. Cauchon n'excuse pas la sienne.» Je ne me trompe donc pas en supposant que vous avez regardé les $6000 dont il est question dans ma lettre du 14 avril 1862 comme ayant été *payées* aux contracteurs, en sus de ce à quoi ils avaient droit par leur contrat, et certainement que je ne saurais vous blâmer aucunement d'avoir épousé cette manière de voir, puisque les contracteurs eux-mêmes, en publiant cette lettre, ont évidemment voulu y laisser attacher cette signification pour mieux prouver leur méprisable drame. Détrompez-vous Messieurs, ma cause est encore plus forte que vous ne le pensiez ; *rien n'a été payé au détriment de la province ;* M. Cauchon *a payé* les $295,700 aux entrepreneurs d'Ottawa, et cela, comme on le sait, sans espoir de retour ; tandis que moi, au contraire, je n'ai fait qu'avancer quelques piastres à de pauvres diables de contracteurs pour les leur retenir, comme je l'ai fait, sur les paiements subséquents.

Encore une fois, les $6000 n'étaient qu'une avance faites aux entrepreneurs qui sont venus me demander, comme pour l'amour de Dieu, d'entrer dans l'estimé mensuel d'alors une quantité de matériaux qu'ils venaient d'acheter et qu'ils promettaient de faire rendre sur les lieux avant même que l'estimé ne fût entre les mains du bureau, et si je parle des risques que je courais en cela faisant, c'est que comme on le conçoit il était possible que les créanciers de Murphy et Quigley fissent saisir ces matériaux dans l'intervalle, ce qui m'eut exposé dans le cas d'un abandon du contrat, à rembourser moi-même au département, les avances que je leur faisais faire, et tout homme non préjugé admettra que quand en écrivant à ce sujet aux entrepreneurs, je leur dis qu'en agissant ainsi dans leur intérêt, je pouvais me faire mettre à la porte, ce n'était que pour faire valoir à leurs yeux et faire apprécier la conduite libérale dont j'usais à leur égard.

Non, Messieurs du *Pays*, ni l'administration Macdonald-Sicotte, qui m'a envoyé ici, ni l'administration Macdonald-Dorion qui m'y a laissé, n'auront jamais à rougir de moi. Mais au contraire, qu'on me fasse un procès devant n'importe quel tribunal et je vous promets, je vous jure de triompher de tous mes ennemis et de couvrir de honte et d'infamie tous mes accusateurs et ceux qui supportent aujourd'hui leur cause vile et méprisable.

Vous ajoutez ensuite, Messieurs, que pour des raisons que vous ne connaissez pas, les contracteurs n'ont donné suite que ces jours derniers à la menace faite par eux en 1862 de publier mes lettres. Oh ! ce n'est pas étonnant que vous soyez incapables de deviner ces raisons, car il faut avoir le fond noir comme ces hommes pour les comprendre.

Mon opposition au compte d'extra de $27,000 présenté en 1862 décida les intéressés d'attendre la fin de la besogne pour frapper le coup. Les lettres, qui, en 1862, venaient d'être écrites, n'avaient pas encore eu le temps d'acquérir le prestige du secret et du mystère, le rapport du 18 juillet 1862 où toutes les concessions mentionnées dans les lettres paraissaient au grand jour, était encore trop frais dans la mémoire des officiers du bureau et du gouvernement d'alors. On a laissé faire, le temps a émoussé la mémoire ; on a préparé les voies en répétant constamment depuis cette époque « On le tient dans nos griffes, on a des lettres de lui qui suffiront pour le perdre dans l'opinion. Dernièrement, on a envoyé au département le compte d'extra revu et augmenté et sentant bien que je saurais y être plus favorable en 1865 que je ne l'étais il y a trois ans, on en a conclu qu'il fallait de toute nécessité se débarrasser de mon témoignage, ou lui ôter toute sa valeur dans le cas, où pour sauver les apparences on se déciderait à m'ententendre.

Vous vous demanderez, maintenant, Messieurs, ce dont je suis coupable, puisqu'en premier lieu je n'ai rien fait payer aux entrepreneurs de la prison au détriment de la province et qu'en second lieu, je n'ai reçu moi-même un seul sou au-delà de ce qui m'était dû pour mon travail, et cela, pour ménager les pauvres diables, au taux infime de $5 par jour. Que reste-t-il en effet de toutes ces accusations que M. Cauchon dit avoir portées contre moi au bureau des Travaux Publics ? De simples fantômes que le journalisme s'étudie pour excuser les siens, à rendre terribles et accablantes, et pourtant, un homme s'avourait coupable d'en avoir tué un autre qu'on ne le pendrait pas sans faire faire au meurtrier prétendu un procès.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs,
Votre serviteur,
CHS. BAILLARGÉ.

## TRIBUNAUX.

### Sessions Trimestrielles de la Paix

Séance de Jeudi, 1er juin.
Présidence de MM. Delisle et Ermatinger.

A l'ouverture de la Cour, les personnes suivantes sont assermentées pour servir comme Grands Jurés durant ce terme :

Charles Legge, président ; François Veronneau, John Lamb, François Bissonnette, Antoine Giroux, Eustache Paiement, Antoine Campeau, J. B. Daoust, Daniel Saunders, Joseph Lortie, J. Bte. Asselin, George Martin, J. Bte. Boudrias, David Trudeau, Wm. Middleton, John Fullum, Narcisse Cowan, Peter Mayna, Michel Riendeau et Francis Moore.

M. Delisle, président de la Cour, fit alors l'adresse suivante en anglais et en français.

*Messieurs du Grand Jury,*

En commençant l'adresse d'usage en pareille occasion, la Cour croit devoir vous exprimer combien elle est sensible à l'inconvénient que vous subissez en ce moment, où vous vous voyez appelés et retenus loin de vos foyers et dans une saison de l'année où votre temps et votre labeur pourraient être employés avec utilité et profit pour vous.

C'est un de ces sacrifices, cependant, que tout bon citoyen est tenu de faire dans l'intérêt de la société.

Quoique l'écrou de la prison soit comparativement léger et n'offre pas de cas qui demandent des observations particulières de la part de la Cour, la Cour croit devoir, cependant, vous faire quelques remarques auxquelles vous ne manquerez pas de prêter la plus sérieuse attention.

Comme c'est, peut-être, pour quelques uns d'entre vous, la première fois qu'ils sont appelés à remplir les fonctions de Grand Juré, il est certaines explications, sur la nature des devoirs dont vous avez à vous acquitter, que la Cour ne peut se dispenser de vous donner.

Mais le serment d'office que vous venez de prêter est si clair et si explicite que quelques mots suffiront. Il n'est pas nécessaire vous examiniez, invariablement, tous les témoins inscrits sur les actes d'accusations soumis à votre appréciation ; du moment que vous êtes convaincus que la preuve donne lieu à une forte présomption de culpabilité contre l'accusé, vous pouvez rapporter la plainte devant la Cour comme bien fondée, ce qui se fait en écrivant sur le dos de l'acte d'accusation les mots « a true bill.» Lorsqu'une telle présomption ne surgit de la preuve, alors vous devez rejeter l'acte d'accusation et le rapporter avec l'endossement « no bill.»

Aucun bill ne peut-être prouvé à moins que douze d'entre vous ne soient d'accord.

Vous avez le droit de dénoncer toutes offenses à votre connaissance, même celles qui ne vous auraient pas été soumises, en la manière ordinaire, par l'avocat de la couronne.

En pareil cas il est du devoir de ce fonctionnaire de donner à votre accusation la forme d'un *Indictement* en vertu duquel un mandat d'amener puisse être lancé pour l'arrestation des parties accusées, comme dans une cause ordinaire d'*Indictement* trouvé.

Ce mode de poursuite, quoiqu'on y ait recours que rarement, est cependant parfaitement légal. Votre serment vous ordonne impérieusement de conduire toutes vos procédures dans le secret le plus absolu et rien de ce qui se passe dans votre chambre ne doit pas parvenir au public, excepté par le canal de la Cour et avec sa sanction. Au dernier terme de cette cour, j'ai cru devoir attirer l'attention du grand jury sur un délit qui prenait des proportions formidables dans le pays, celui d'induire des soldats et autres sujets de Sa Majesté à laisser le Canada dans le but de s'enrôler au service des Etats-Unis. Ce genre de délit, la cour est heureuse de le Constater, a presque complètement disparu, grâce, il faut le présumer, à la cessation de la guerre civile entre le Nord et le Sud, et aussi, sans doute, dans une grande mesure, à la passation d'une loi très rigoureuse par notre législature à sa dernière session. C'est probablement aux mesures préventives adoptées pour maintenir l'ordre sur cette portion de ce pays qui avoisine les frontières, que nous n'avons pas eu d'attentats d'un côté ou de l'autre, à déplorer.

On ne saurait donner trop d'éloges aux forces volontaires et de police engagées dans ce service. Mais les meurtres récents à Laprairie nous sont un avertissement que la vigilance exercée jusqu'à présent ne doit pas être ralentie, maintenant que la cessation des hostilités va permettre au gouvernement des Etats-Unis de licencier une partie de son armée et de jeter, par là, dans le désœuvrement, un grand nombre d'hommes accoutumés à l'effusion du sang et qui ne seront que trop portés à chercher leurs moyens d'existence dans la violence, la rapine et toutes sortes de crimes.

C'est une remarque déjà ancienne que la fin d'une grande guerre marque toujours l'ère d'une recrudescence du crime dans la société et rien ne nous fait espérer, que, situés comme nous le sommes, les causes qui ont produits de semblables résultats ailleurs seront sans effet ici.

Le déploiement de forces sur la frontière a permis aux autorités canadiennes d'empêcher la commission sur le territoire américain, d'attentats, qui, tolérés par nous, eussent peut-être donné lieu à des motifs fondés de plainte de la part du gouvernement des Etats-Unis. Il y a eu un autre effet : celui de prouver plus éloquemment que les paroles ne peuvent le faire que le peuple du Canada est prêt à assumer toutes les responsabilités et à remplir toutes les obligations qu'entraîne nécessairement avec lui l'exercice des privilèges inhérents à la constitution, sous l'égide de laquelle il vit.

La cour sera toujours disposée à vous venir en aide et à vous donner des avis, chaque fois que vous en aurez besoin dans l'accomplissement de vos devoirs.

La Cour s'ajourna à ce matin.

Vendredi, 2 juin.

Même présidence.

A trois heures, hier, les Grands Jurés présentent les accusations suivantes comme fondées. Augustin Casavant, avoir obtenu des effets sous de faux prétextes ; il plaide non-coupable, Félix Denis et David Leblanc, vol, ils plaident coupables et sont condamnés à quatre ans d'emprisonnement à la prison de réforme, William Bonner, vol, il plaide non-coupable, Hyacinthe Barbeau, vol, il plaide non-coupable, Napoléon Perrin, vol, il plaide coupable et est condamné à un emprisonnement de trois ans à la prison de réforme, Thos. Allen, vol, il plaide non-coupable, Edouard Cuiskelly, il plaide non-coupable, John Hastings, assaut grave, il plaide non-coupable, John Street, recel, il plaide non-coupable, et Anne McClaren, vol, (2 accusations) Edward Cui kelly est traduit à la barre pour subir son procès sous prévention d'avoir, le 12 décembre 1864, en la cité de Montréal, volé une quantité de marchandises, la propriété de T. R. Johnson.

M. H. McCay comparaît pour le prisonnier qui est acquitté.

Michael Reogh subit son procès pour avoir, le 2 avril 1865, en la cité de Montréal, volé une boîte contenant une quantité de bijouteries, la propriété de Thos. O'Donnell, il est trouvé coupable et condamné à 4 ans en la prison de réforme, John Street subit son procès sous accusation d'avoir, le 2 mai 1865, en la cité de Montréal, recelé une bague en or de la valeur de $30, la propriété de Philias Roy.

Mr. Clarke, comparait pour l'accusé qui est acquitté. Les grands jurés présentent les accusations suivantes comme fondées ; Magloire Audet, vol, il plaide coupable. Pierre Perreault, vol, il plaide coupable, Edward Alty, et Thimoty Murphy, vol, Alty plaide coupable et Murphy non-coupable, Michael King, assaut grave, il plaide non-coupable, et comme non fondées, Pierre Corbeille, vol, Louis Minville, vol.

Auguste Casavant, subit son procès sous accusation d'avoir le 6 mars 1865, en la Cité de Montréal, obtenu sous de faux prétextes une boite de poisson d'un nommé Martin Hart, Mr. Denis comparait pour le prisonnier qui est acquitté.

Magloire Audet, convaincu de vol, est condamné à trois ans au Pénitencier Provincial. Pierre Perreault, aussi convaincu de vol, est condamné à trois ans à la Prison de Réforme.

## NOUVELLES ETRANGERES.

ÉTATS-UNIS.

La proclamation d'amnistie du président a été accueillie avec faveur par toute la presse américaine, à deux ou trois exceptions près. Tous les partis la trouvent remplie de sagesse et de modération, et surtout le seul moyen pratique qui puisse restaurer l'Union. La clause réservée à la clémence du chef de l'exécutif a fait naître l'espoir que Johnson ne cèdera en rien à Lincoln en magnanimité.

New-York, 2 juin.

On dit qua le gouvernement fédéral a décidé de placer Jefferson Davis entre les mains des autorités civiles de Washington et que le procès du chef rebelle commencera aussitôt après celui des assassins, qui se poursuit en ce moment devant un tribunal militaire.

Sherman est arrivé, hier, ici. Sa réception a été des plus cordiales, bien que privée.

EUROPE.

ARRIVEE DU *PERSIA*.

New-York, mai 31.

Le steamer *Persia*, de la malle royale, à quitté Liverpool à 3 heures, dans l'après-midi du 20, et Queenstown dans la soirée du 21. Il est arrivée ici à 9 heures du soir.

Le steamer *Teutonia*, qui devait partir de Southampton, le 17, pour New-York, n'a laissé le port que dans la soirée du 21 ; il est également arrivé ici, ce soir.

ANGLETERRE.

Dans la Chambre des Communes, le 19, M. Griffith a demandé à Lord Palmerston, si son attention avait été attirée sur la proclamation du président Johnston offrant $100.050 de récompense pour l'appréhension de Jeff. Davis, et si le gouvernement était prêt à faire des représentations au gouvernement des Etats-Unis relativement à la manière dont les chefs du Sud sont traités.

Lord Palmerston dit que la seule réponse qu'il avait à donner était que le gouvernement de Sa Majesté n'avait nullement l'intention d'intervenir dans les *affaires internationales* des Etats-Unis. Cette déclaration a été accueillie avec applaudissements.

Une rumeur étrange circulait, le 19, à la Bourse de Londres. Bien qu'elle n'a pas été confirmée, elle a eu pour effet de faire baisser les fonds. On disait que Napoléon avait été rappelé en toute hâte à Paris, où l'on craignait quelqu'acte agressif contre le Mexique de la part du gouvernement américain. Il était aussi rumeur que Maximilien était tombé sous la balle d'un assassin.

FRANCE.

La nouvelle que les agents de Juarez avaient ouvert à New-York et à Washington des bureaux de recrutement a causé une immense sensation.

Le *Moniteur* n'y fait aucune allusion.

L'impression générale est que Napoléon ne le souffrira pas, et qu'il va expédier une flotte de guerre pour intercepter tout renfort destinée à Juarez.

Ces incidents font trouver longs les jours de la régence, et attendre avec anxiété le retour de l'Empereur.

Le Duc de Persigny vient de publier un pamphlet très favorable à l'Italie. Il exprime sa conviction que l'unité italienne est fermement établie.

MARCHÉS.

Céréales.—Farine lourde et négligée. Blé en demandes plus considérables à prix pleins, et dans quelques cas les vendeurs exigent une avance.

Blé rouge d'hiver, 8s 8d à 9s par 100 lbs. Maïs, ferme, et les vendeurs demandent une avance de 3d par *quarter*, qui ralentit les affaires. Le mêlé 29s à 29s 6d par *quarter*.

Provisions.—Bœuf ferme. Lard tranquille et partiellement à 2s 6d plus haut. Lard fumée tranquille.

Produits.—Alcalis : vente de potasse à 30s et de perlasses à 29s à 29s 6d. Sucre en bonne demande, et généralement à 6d plus cher. Café ferme. Riz plus aisé en grain mou, mais ferme pour les autres qualités.

PLUS TARD.

Liverpool, samedi soir, 20 mai.—Le marché des céréales est tranquille, mais plus ferme ; pas de changements à signaler sur celui des provisions. Le saindoux est actif et encore plus cher de 6 par cent.

Londres, samedi, 20 mai.—Les consolidés sont fermés cette après-midi à $90\frac{1}{4}$ à $90\frac{3}{8}$ ; Les actions de l'Illinois Central $74\frac{1}{2}$ ; l'Erie $52\frac{1}{2}$ ; l'emprunt confédéré $8\frac{1}{2}$ à $9\frac{1}{2}$.

ITALIE.

On pense que la mission de M. Vegezzi, à Rome, a eu beaucoup plus de succès qu'on ne l'a cru jusqu'à présent, et on ajoute que l'on peut regarder la réconciliation entre la papauté et le roi d'Italie comme un fait dont les bases ont été déjà posées. Le roi a évidemment dû faire de très grandes concessions. On croit que la loi sur la suppression des corporations religieuses ne sera plus présentée aux chambres. Les nominations aux évêchés vacants auront lieu dans les conditions posées par le pape, et on espère que par suite de cette entente religieuse, les difficultés politiques pourront bientôt être aplanies.

Le bruit court que le roi Victor-Emmanuel ira rendre une visite au pape, à Rome, dans le courant de l'été.

PRUSSE.

La Prusse a accepté la proposition de l'Autriche, que les diètes provinciales des duchés Sleswig-Holstein soient convoquées séparément, avant la réunion de la diète générale des duchés. Les diètes provinciales voteront uniquement la loi électorale d'après laquelle les membres de la diète des duchés seront élus.

Le nouveau traité remaniant le Zollverein a été formellement signé à Berlin par les représentants de tous les gouvernements qui font partie de cette union douanière.

GRÈCE.

Une catastrophe est imminente en Grèce. On regarde comme une chose significative, que l'Angleterre a envoyé trois bâtiments de guerre, la France deux, l'Italie trois, et l'Autriche et la Turquie chacune une frégate au Pirée.

## COMMERCE.

### Prix courants en Détail des Marchés de Montréal.

2 juin 1865.

| | | s. | d. | | s. | d. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Fleur de Blé | par (quintal) | 16 | 0 | @ | 16 | 6 |
| Fleur de Seigle | do | 0 | 0 | @ | 0 | 6 |
| " de Sarasin | do | 0 | 0 | @ | 0 | 6 |
| Farine d'avoine | do | 13 | 0 | @ | 13 | 6 |
| " d'Inde (Maïs | do | 9 | 6 | @ | 10 | 0 |
| Avoine | par minot | 2 | 0 | @ | 2 | 6 |
| Froment | do | 7 | 0 | @ | 7 | 6 |
| Lin (Graine de) | do | 6 | 6 | @ | 7 | 0 |
| Maïs | do | 4 | 0 | @ | 4 | 3 |
| Mil (Graine de) | do | 12 | 6 | @ | 13 | 0 |
| Orge | par 50 lbs. pesants | 3 | 6 | @ | 3 | 9 |
| Pois | minots do | 5 | 0 | @ | 6 | 0 |
| Sarasin | do | 3 | 6 | @ | 4 | 0 |
| Seigle | do | 0 | 0 | @ | 0 | 0 |
| Agneau | par quartier | 2 | 6 | @ | 5 | 0 |
| Bœuf | par 100 lbs. | 40 | 0 | @ | 55 | 0 |
| Bœuf | par lbs. | 0 | 6 | @ | 0 | 9 |
| Lard, frais | par 100 lbs. | 47 | 6 | @ | 50 | 0 |
| Lard, | par liv. | 0 | 7 | @ | 0 | 7½ |
| Mouton, | do | 0 | 6 | @ | 0 | 7½ |
| Veau | par quartier | 3 | 0 | @ | 5 | 0 |
| Alouettes | par douzaine | 0 | 0 | @ | 0 | 0 |
| Bécasses | par couple | 0 | 0 | @ | 0 | 0 |
| Canards | do | 2 | 0 | @ | 3 | 0 |
| Canards sauvages | do | 0 | 0 | @ | 0 | 0 |
| Coq de Bruyère, (Woodcock) | | 0 | 0 | @ | 0 | 0 |
| Dinde (Vieux) | do | 9 | 6 | @ | 12 | 0 |
| Dinde (Jeune( | do | 0 | 0 | @ | 0 | 0 |
| Lièvres | do | 0 | 0 | @ | 0 | 0 |
| Oies | do | 4 | 0 | @ | 6 | 0 |
| Poulets | do | 2 | 6 | @ | 2 | 6 |
| Pigeons | do | 1 | 0 | @ | 1 | 3 |
| Perdrix | do | 0 | 0 | @ | 0 | 0 |
| Pluviers | par douzaine | 0 | 0 | @ | 0 | 0 |
| Volaille | do | 3 | 0 | @ | 4 | 0 |
| Tourtes | par couple | 6 | 0 | @ | 7 | 6 |
| Beurre frais | do | 1 | 0 | @ | 1 | 3 |
| Beurre salé | do | 0 | 9 | @ | 0 | 10 |
| Oeufs frais | par douzaine | 0 | 8 | | 0 | 9 |
| Citrons | " boîte | 25 | 0 | | 30 | 0 |
| Fèves | " minot | 5 | 0 | | 6 | 0 |
| Miel | " livre | 0 | 6 | | 0 | 7 |
| Navets | " poche | 2 | 9 | | 3 | 0 |
| Ognions | " minot | 5 | 0 | | [illegible] | 3 |
| Oranges | " poche | 25 | 6 | | 27 | 6 |
| Patates | " " | 4 | 0 | | 4 | 6 |
| Pommes | " quart | 20 | 0 | | 25 | 0 |
| Pêches | " boîte | 0 | 0 | | 0 | 0 |
| Sucre d'érable | " livre | 0 | 4 | | 0 | 6 |
| Sirop | " galon | 0 | 0 | | 0 | 0 |
| Saindoux | " lbs. | 0 | 7 | | 0 | 8 |

MARCHE A BESTIAUX.

2 juin.

Bêtes à cornes, point sur le marché ; première qualité, $9.50 à $10 le cent ; seconde et troisième $7 à $8.00. Vaches à lait, $15 à $20 ; extra, $35 à $40. Moutons ordinaire $7 à $9 ; extra, $10 à $12 ; agneaux du printemps, $2.50 à $3.50 ; extra, $4.00 à $4.25 ; cochon, pesé vivant, 7 cts à 7½ cts. Peaux crues, 4 cts à 4½ cts par livre. Peaux avec laine longue $1.50 à $2.25, peaux d'agneau du printemps avec laine 25 cts chacune. Suif, 5 cts. la livre.

COURS GENERAL DES ACTIONS DE BANQUES, CHEMINS DE FER, MINES, EFFETS PUBLICS, ETC.

| FONDS. | Acheteurs | Vendeurs | divd mois | Jour de pay. |
|---|---|---|---|---|
| BANQUES. | | | | |
| British North | 90 | point | 4 p cent | juin et 1 déc |
| City | point | " | 3½ p " | 1 juin et 1 déc |
| Commercial | " | 82 | 3 p " | 1 juil et 1 jan |
| Eastern Township | | point | 3½ p " | 1 déc et 1 juin |
| Gore | point | 90 | 3 p " | 1 juil et 1 jan |
| Haut Canada | 37 | point | | 1 juil et jan |
| Jacques Cartier | point | point | 4 p " | 1 juin et 1 déc |
| London & Colonial | " | point | " | |
| Montréal | 106¼ | 107 | 4 p " | 1 juin et 1 déc. |
| Molsons | 108¼ | point | 4 p " | 4 oct et 1 avril |
| Merchants | 100¼ | " | 4 p " | 1 juil et 1 janv. |
| Mercantile&Exchange | pair | point | | |
| (limité) | — | — | — | 1 nov et 1 mai |
| Nationale | 104¼ | Point | 4 p " | |
| Ontario | point | 97 | 4 p " | 1 juin et 1 déc |
| Peuple | " | point | 3½ p " | 1 sep et 1 mars |
| Québec | point | point | 3½ p " | 1 déc et 1 juin |
| Toronto | " | point | 4 p " | 1 juil. et 1 janv. |
| CHEMIN DE FER. | | | | |
| C. de fer Atl. St. L. | point | 15 | 6 p. c. 6 m | juillet et janvier |
| C. de la Ville An... | " | 103 | | |
| C. de la ville No... | point | " | | |
| Champlain & St. L.. | point | | | |
| " préfér. 10 p. 100 | | | 10 pc p an | 1er Oct et avril |
| Grand Tronc...... | point | d'actions | point | 1 juil. et 1 janv. |
| Great Western...... | point | point | par an. | |
| MINES. | | | | |
| Comp. de Montréal. | 1.00 | $1.50 | | .... |
| Huron Copper Bay.. | 0.45 | 50 p. | | |
| DIVERS. | | | | |
| Bourses de Montréal. | point | 90 | | |
| Comp. du Gaz " | " | point | 12½ pc p an | 1er février |
| Comp. du Richelieu | 124 | point | 5 p. cent | 15 juil et 15 jan |
| Télégraph de Mont. | 113¼ | point | | |
| " Vermont | point | point | | |

| FONDS. | Acheteurs | Vendeurs |
|---|---|---|
| DEBENTURES. | | |
| Aqueduc de Montréal | — | 91¼ |
| De la corporation... | point | point |
| Du gouvernement, 6 p. cent dû 1872 | " | point |
| id 5 p cent Stg. dû 1885.... | point | point |
| id 5 p cent crt. dû 1873.... | point | 85 |
| Havre de Montréal 8 p cent crt bons dû 1875.... | point | point |
| " " " | | |
| 6¼ p c bo dû 1872. | point | point |
| " " " | | |
| 6¼ p c bo dû 1873. de Québec. | point | pair 106 |
| 7 p dû 1873..... | point | 97¼ |

PRIX COURANT EN GROS DES MARCHES DE MONTREAL.

2 juin 1865.

Farine, par baril de 196 lbs., super.—Extra, $6.25 à $6.50 ; extra, $5.90 à $6.00 ; Fancy, $5.75 à $5.85 ; superfine du blé du Canada, anciennement moulue, $5.10 à $5.30 ; superfine du blé du Canada, nouvellement moulu, $5.25 à $5.40 ; marques de la cité—superfine $5.05 à $5.12½ ; super.-blé de l'Ouest, $5.00 à $5.05 ; farine des Etats de l'Ouest, $4.95 à $5.00 ; fano. 2, $4.90 à $5.00 ; fine, $4.65 à $4.80 ; super.nes, $4.30 à $4.60 ; Pollards, $4.00 à $4.30 ; moyenFarine en poche, $3.10 à $3.15 par 112 lbs. Farine, tranquille, il n'y a pas de changement de prix à signaler

Farine d'avoine, par brl de 200 lbs $4.55 à $4.75 selon la qualité ; blé par minot de 60 lbs. pas de transactions.

Taux du fret des ports canadiens à Liverpool. —Le grain par *steamer*, nominalement 3s. 9d par 480 lbs ; potasse, alcalis, 25s. par grosse tonne et 20s, pour Glasgow. Le grain pour Glasgow, 3s. 3d. par 480 lbs ; la farine, 1s. 9d. par baril.

Taux du fret de Montréal à Québec, par *steamboat* blé 6d. par 2 minots, l'avoine 5d. par 2 mts. Par bateau à voile, le blé 2 sous et demi par minot.

Derniers avis de l'Ouest.—Blé $1 25 ½ à $1.26½ —Recettes 42,000 minots Farine $5.75 et plus ferme,—Taux du fret pour le grain de Kingston 8 cts.

Le blé à Chicago est à 60 cts. le minot, emmagasiné.

BULLETIN FINANCIER.

Montréal, 2 juin.—L'or ouvert ce matin 137 7/8 et à 11 heures monté à 138 1/4. Change sterling pour or 9 7/8. Nous sommes d'opinion que l'or va monter. Change sur N.-Y. et greenbacks—acheteurs 28 à 28 1/2 ; vendeurs 27 à 27 1/2. Argent—acheteurs 3 1/8 à 4 ; vendeurs 3 5/8 à 3 3/4, taux très ferme, marché animé.

## FAITS DIVERS.

—On trouvera sur notre première page de la matière intéressante à lire.

DEVALTAMIET VS. MCCREADY ET AL.—On se souvient de l'assaut commis en 1863 sur M. Devaltamiet, surintendant du Jardin-Viger, par M. McCready. L'affaire fut portée en cour. Elle y resta pendante jusqu'au 31 mai dernier. Le jugement a été alors rendu en faveur de M. Devaltamiet, et condamne le défendeur à $100 de dommage et aux frais.

ECOLE MILITAIRE. — MM. Henry C. Vallée, de Montréal, Germain Germain, de St.-Vincent de Paul et Auguste Roy, du Township de Brome, ont obtenu, jeudi leur certificat de seconde classe à l'école militaire de Montréal.

TRAVERSE DE LONGUEUIL.—On nous informe que M. F. X. Beaudry doit reprendre cette traverse. On sait qu'il avait arrêté son *steamboat* à cause des charges extraordinaires dont l'accablait la commission du Hâvre. Il nous avait adressé une correspondance à ce sujet, et nous avons déjà eu occasion d'en dire un mot, en promettant de la publier jeudi. Elle ne l'a pas été alors parceque les derniers arrangements de M. Beaudry, si nos renseignements sont exacts, lui ôtait toute actualité.

UN ELEVE CANADIEN GRADUE A EDINBURGH.—Notre compatriote et ami, le Dr. Joseph Leman, petit fils de feu l'hon. D. B. Papineau, ci-devant élève du Dr. MacDonell, de Montréal, après deux années de pratique dans les hôpitaux militaires de Washington, est passé en Ecosse, l'automne dernier, pour compléter ses études médicales. Il a obtenu ses degrés à la célèbre Université de Dublin. A l'examen final qu'il a subi, son nom figurait le premier sur la liste des aspirants heureux, et il eut l'honneur d'entendre les paroles suivantes de la part du professeur.

« Joseph Leman, de Montréal, je suis heureux de vous informer que sur trente candidats, vous êtes celui qui avez subi le meilleur examen. Je vous en félicite sincèrement, et je vous souhaite tout le succès et le bonheur possibles dans votre carrière future.»

Sur cinq prix annuels donnés par l'Université pour la pratique de la médecine, le Dr. Leman a obtenu le troisième dans une classe où il y avait 150 élèves, et sur cinq diplômes d'honneur, il a obtenu le deuxième dans une classe de 180 élèves. Il a été gradué Médecin du Collège Royal des médecins et chérurgiens.

M. Leman doit revenir en Canada, après avoir visité les hôpitaux et les écoles de médecine de Paris.

ARRESTATION DE HETU ET DE CHANTAL.—On a arrêté, mardi, à la Côte St.-Pierre, un nommé Charles Hétu, soupçonné de complicité dans le meurtre de Laprairie.

Hétu était employé au service de M. Moquin. Samedi dernier, il obtint la permission de s'absenter, à condition qu'il reviendrait le soir du même jour. Cependant, il ne revint pas. Le lendemain matin et le lundi il était encore absent. Comme quelques unes de ses démarches se prêtaient au soupçon, on l'a fait arrêter. On dit même qu'il n'a pu donner une explication satisfaisante de son absence pendant la journée de dimanche. Il est, depuis son arrestation, à la station de police.

Quant à Chantal, on l'a fait arrêter à la Pointe-Claire, le prenant d'abord pour Barreau ; mais on l'a bientôt relâché en le reconnaissant pour un citoyen de Ste. Anne.

RECOMPENSE POUR L'ARRESTATION DE BARREAU.—On dit que le gouvernement a promis un récompense à celui qui arrêterait ou ferait arrêter Barreau.

INCENDI, D'UN BATEAU A VAPEUR.—Le vapeur *Ida*, capitaine Francis Brunet, de la Pointe Claire, est devenu, mercredi, la proie des flammes entre Rigaud et Vaudreuil, un peu plus haut que l'Ile Cadieux. L'Ida appartenait à MM. Auger et McClellan et n'était point assuré. Ces messieurs perdent environ $8000 par ce déplorable accident. Grâce au sang-froid admirable et à l'intrépédité du capitaine Brunet, il n'y a pas une seule perte de vie à déplorer.

HOMMAGE A FEU M. HOLMES.—Les officiers et employés de la Douane se sont assemblés, le 24 du mois dernier, sous la présidence de M. J. Lewis. Ils ont adopté plusieurs résolutions exprimant le regret que leur faisait éprouver la mort de leur chef, et la profonde sympathie et le respect qu'ils nourrissaient pour lui.

Une copie de ces résolutions a été adressée à la famille du défunt.

ARGENT SUSPECT.—La police a trouvé en la possession d'une femme de mauvaise vie, de la rue St. Nicholas Tolentin, 14 pièces d'or de $5.00 américaines. La pièce la plus ancienne portait la date de 1806 et la plus récente 1811. Une partie de l'argent illégitimement acquis avait été déposé à la Banque d'Epargne. On suppose que cet argent provenait de Barreau.

LES CAPTUREURS DE BOOTH ET DE DAVIS.—On s'est souvent demandé si ceux qui ont arrêté Booth et Jeff. Davis recevraient la récompense promise par le gouvernement américain. Plusieurs pensaient que cette promesse n'était faite qu'à ceux qui ne faisaient pas partie de l'armée.

On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir.

Il y a quelque temps le gén. Wilson, qui a arrêté Davis, a annoncé à ses hommes qu'il leur ferait distribuer le plus tôt possible les $100,000 qui leur a été promises.

Quant aux captureurs de Booth, ils recevront également le prix de leur exploit. C'est ce que nous apprennent, du reste, les journaux américains.

FETE D'HUMILIATION AUX ETATS-UNIS.—Le peuple américain a observé toute la journée de jeudi comme un jour de fête d'humiliation et de prières. Cette célébration a été ordonnée pour honorer la mémoire de feu Abraham Lincoln. Les bureaux et les magasins ont été tenus fermés toute la journée.

LA PAIX AUX ÉTATS-UNIS.—Le président Johnson doit lancer prochainement une proclamation annonçant le retour général de la paix.

MARINE FRANÇAISE.—La marine française possède aujourd'hui, dit-on, 491 navires à flot et 18 navires en chantiers repartis de la manière suivante :

*Navires cuirassés à vapeur* : vaisseaux, 2 à flot ; frégates, 11 à flot, 3 en chantier ; corvettes, 1 en chantier ; gardes-côtes, 1 en chantier ; batteries flottantes, 12 à flot, 4 en chantier ; batteries démontables, 11 à flot ;

*Bâtiments non cuirassés à hélice* : vaisseaux 36 à flot ; frégates, 23 à flot, 1 en chantier ; corvettes, 11 à flot, 3 en chantier ; avisos, 43 à flot ; bâtiments de flottile, 11 à flot ; canonnières, 58 à flot, 1 en chantier ; bâtiments spéciaux, 3 à flot :

*Bâtiments non cuirassés à vapeur à roues:* frégates, 26 à flot ; avisos, 34 à flot ; avisos, de flottille, 22 à flot :

*Bâtiments à voiles :* vaisseaux, 1 à flot ; frégates, 19 à flot ; corvettes, 9 à flot ; bricks, 12 à flot ; bâtiments de flottille, 66 à flot ; transports, 29 à flot ; 1 en chantier :

Total général, 509 navires, dont 39 vaisseaux, 83 frégates, 24 corvettes, 1 gardecôte, 27 batteries flottantes, 77 avisos, 104 bâtiments de flottille, 12 bricks, 39 canonnières, 79 transports et 4 bâtiments spéciaux.

Ils porteront ensemble 6,899 bouches à feu, et la force réunie de leurs machines est de 103,292 chevaux. Indépendamment de ces navires de guerre proprement dits, la marine française compte encore 215 navires dits bâtiment de servitude. Ces navires, anciens vaisseaux, frégates, corvettes, bricks, bombardes, transports, goëlettes, etc., sont transformés en casernes, corps-de-garde, pénitentiers, magasins, remorqueurs, etc.

CREATION D'UNE NOBLESSE AMERICAINE.—Un plaisant propose au président de la république américaine de créer une noblesse, qui serait ainsi composée :

Grant serait prince de Vicksburg et comte de Richmond ;
Sherman, duc d'Atlanta ;
McDowell, marquis de Bull Run ;
Butler, vidame de Big Bethel, et captal de Fisher ;
Thomas, comte de Chickamauga ;
Bunside, baron de Fredericksburg ;
Rosencranz, marquis d'Iuka ;
Hocker, duc de Chancellorsville ;
Hunter, chevalier de St. Louis ;
Pope, prince de Manassas ;
Canby, vicomte de Mobile ;
Buell, baron de Shiloh ;
Banks, baron de la Pointe Coupée, etc., etc.

LE CAPITAINE DOHERTY.—Le capitaine Doherty, qui a arrêté l'assassin Booth, appartenait, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, au 16e de la cavalerie de New-York.

En parlant de l'auteur de l'arrestation, le *Herald* de New-York dit :

Le capitaine Doherty est un brave jeune officier qui a servi avec honneur dans les armées de l'Union, pendant les quatre dernières années. Comme cela est bien connu, Doherty a arrêté Harrold de ses propres mains, tandis que son sergent Corbett, tuait Booth.

FAITES EN SORTE QUE PERSONNE NE DÉSESPÈRE.—Le col. Wm. Pierpont, Pierpont Place, De Witt County, Texas, écrit ce qui suit : j'ai soixante ans. J'ai usé du célèbre restaurateur de cheveux de Mme S. A. Allen. Mes cheveux ont cessé de tomber, et ce à quoi je ne m'attendais pas, de nouveaux cheveux commencent à croître, et ils ont la couleur qu'avait mes cheveux de jeune homme. Je vous aurais envoyé ce témoignage auparavant, mais je voulais constater si ces nouveaux cheveux allaient devenir gris comme les autres. Voyant qu'il conservent leur couleur naturelle, je conclus que le succès est parfait.

Vendu par tous les droguistes.—Dépot, 198, rue Greenwhich, New-York.

TOUT LE MONDE EN EST TÉMOINS.—Et tout le peuple, excepté les joueurs, et même une grande portion des joueurs, doivent se servir de cette préparation justement populaire pour les dents et que l'on appelle « Le Sozodont » Odériférant. Les innombrables demandes prouvent que cet article de toilette est le plus propre à l'embellissement et à la preservation des dents qu'il y ait au monde.

Vendu par tous les droguistes.

## MARIAGE.

En cette ville, le 31 mai, par le Révd. Messire Giband, A. H. ULDERIC ARCHAMBEAULT, écuier, marchand de St.-Hyacinthe, à Mdelle MARIE EUGENI STE. MARIE, de Montréal.

A Ste. Martine, le 24 du mois dernier, par M. l'abbé E. Blyth, curé du lieu, ELIE SIMON MAZURET, Ecuier, Notaire, à Mademoiselle MARGUERITE TELCHIDE LEBRUN, fille unique du Lieutenant-Colonel LeBrun, Notaire, de Ste. Martine.

## Acte des Insolvables 1864.

[Dans l'affaire de]

JOHN ELLIOTT ET WILLIAM S. TEMPEST, *Insolvables.*

LES créanciers des insolvables sont notifiées que je, soussigné, Thomas S. Brown, ai été nommé syndic officiel de leurs biens et effets, et qu'ils sont requis de me fournir, d'ici à deux mois de cette date, leurs reclamations spécifiant les garanties qu'ils ont en main, s'ils en ont, ainsi que leur valeur, et s'ils n'en ont pas, il devront le mentionner. Le tout devra être attesté sous serment, et accompagné des titres à l'appui de telles réclamations.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

3 juin bs—57

## Acte des Insolvables de 1864.

DANS L'AFFAIRE DE WILLIAM McBAIN

(Biens privés.)

[*Insolvable.*]

LES Creanciers de l'Insolvable sont notifiés qu'une feuille de dividende a été préparée et sera exposée, pour y être considérée, à mon Bureau, No. 6 à LA BOURSE, Rue St. Sacrement, Montréal, tous les jours, depuis DIX heures a. m. jusqu'à CINQ heures p. m. jusqu'aux VINGT-QUATRIEME jour de JUIN courant, après quoi les dividendes y mentionnés seront payés.

T. S. BROWN
Syndic officiel.

2 juin bs—57

## Acte des Insolvables de 1864.

DANS L'AFFAIRE DE

JOB. C. THOMPSON ET ALEXAN. BROWN. *Insolvables.*

LES créanciers des insolvables sont notifiés qu'une feuille de Dividende a été préparée, et restera ouverte, pour y être considérée, à mon bureau, No. 6, à la Bourse, rue St. Sacrement, Montréal, tous les jours depuis DIX h. a. m. jusqu'à CIUQ h. p m. jusqu'au VINGT-QUATRIEME jour de JUIN prochain, après quoi les Dividendes y mentionnés seront payés.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 2 juin 1865 bs—57

## Préparations Véritables DE HELMBOLD

Composition fortement concentrée

## EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU,

REMÈDE SPÉCIFIQUE ET INFAILLIBLE

*Pour les Maladies de la Vessie, des Rognons, Gravelle et l'Hydropisie.*

Ce médicament fortifie les organes de la digestion et entretient les vaisseaux absorbants à l'état de santé. Il dissout les sédiments de dépositions calcaires, et fait disparaitre toute douleur et inflammation quelconque, Il est également bon pour les hommes, femmes et enfants.

# H

EXTRAIT DE BUCHU
DE HELMBOLD

*Pour les faiblesses provenant d'excès, de dissipations habituelles, indiscrétion prématurée, et qui sont reconnues par les symptômes suivants :*

| | |
|---|---|
| Paresse | Impuissance |
| Perte de mémoire | Mains brûlantes |
| Faiblesse nerveuse | Difficultés à respirer |
| Faiblesse de la vue | Insomnies |
| Lassitude générale | Douleurs aux reins |
| Eruptions sur le visage | Rougeur de la peau |
| Pâleur | Sécheresse de la peau |

A ces symptômes, s'ils ne sont pas combattus avec cette Médecine appropriée aux maladies qu'ils indiquent, peuvent suivre

LA FAIBLESSE, L'ÉPILEPSIE, ETC.,

qui peuvent, chacune, conduire au tombeau. Qui peut dire que ces maladies ne sont pas souvent suivies de ces affections cruelles telles que

LA FOLIE ET LA CONSOMPTION.

Beaucoup de gens connaissent la cause de leurs souffrances ; mais personne ne l'avoue. Les registes des Asiles d'Aliénés, et les tristes décès par suite de consomption prouvent amplement la vérité de cette assertion.

La constitution, une fois affectée d'une faiblesse organique, requiert l'assistance d'une médecine propre à fortifier et à donner de la vigueur au système, ce que fait invariablement l'EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD. L'essai peut convaincre les plus incrédules.

# E

Dans plusieurs maladies auxquelles est sujet le sexe féminin, l'EXTRAIT DE BUCHU surpasse tout autre remède, et pour toutes les indispositions ordinaires aux femmes, sur le déclin de l'âge, ou à l'occasion d'un changement d'état

☞ RÉFÉREZ AUX SYMPTOMES CI-DESSUS.

☞ *Aucune famille ne devrait se passer de ce Remède.* ☜

# L

Ne vous servez plus de baume, de mercure ni de médecines répugnantes pour des maladies désagréables et dangereuses.

L'EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD

ET

*LE LAVAGE DE ROSE PERFECTIONNÉ*

guérit les maladies secrètes dans toutes leurs phases, à peu de frais, sans changement de régime et sans aucune incommodité.

# M

SERVEZ-VOUS
DE
L'EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD

Pour toutes les maladies et les affections des organes urinaires, le remède est effectif, quelle que soit la cause de la maladie et le point où elle soit arrivée.

QUE CE SOIT POUR FEMME OU HOMME.

Les maladies de ces organes demandent l'aide d'un dépuratif.

L'EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD

Est le meilleur dépuratif connu.

Il a toujours l'effet désiré dans chaque affection pour laquelle il est recommandé.

# B

SANG! SANG! SANG!

Extrait Fluide de Salsepareille composé

FORTEMENT CONCENTRÉ

DE HELMBOLD

Pour purifier le sang, guérir toutes les maladies chroniques et constitutionnelles provenant de l'impureté du sang ; il est le seul remède pour la guérison du Scrofule, de la Taigne, du Rhume, des douleurs dans la moële des os, des Ulcères à la Gorge et sur les Jambes, des Pustules et Boutons sur le visage, Dartre, Erysipèle et toutes les éruptions sur la peau,

ET EMBELLIT LE TEINT.

BEAUCOUP

de ces maladies qui affligent l'humanité proviennent de la corruption du sang. Parmi toutes les découvertes qui ont été faites pour le purifier, il n'y en a pas pour égaler en efficacité l'EXTRAIT FLUIDE DE SALSEPAREILLE ET COMPOSÉ DE HELMBOLD. Il nettoie et renouvelle le sang, infuse la vigueur de la santé dans tout le système, et chasse les humeurs qui causent les maladies. Il stimule les fonctions organiques et fait disparaître radicalement toutes les affections qui proviennent du sang. Un pareil remède a longtemps été désiré vainement ; mais aujourd'hui le public peut pour la première fois se flatter de le posséder, et compter sur son efficacité. L'espace nous manque ici pour montrer les certificats qui démontrent son excellence ; mais l'essai d'une simple bouteille démontrera aux malades que ses vertus dépassent tout ce qu'ils ont essayé jusqu'à présent.

Deux cuillers à table de l'Extrait de Salsepareille, ajoutées à une chopine d'eau équivalent *la potion de diète de Lisbonne*, et une bouteille vaut sûrement un gallon de Sirop de Salsepareille, ou la décoction ordinairement faite.

# O

LE LAVAGE DE ROSE
DE HELMBOLD

Est excellent pour les maladies provenant de dissipation habituelle. On peut s'en servir, conjointement avec les Extraits de Buchu et la Salsepareille, dans toutes les maladies où il est recommandé. Des certificats du caractère le plus respectable accompagnent toujours le remède. Des directions sont aussi données pour en faire usage, ainsi que les noms de milliers de témoins, et au-dessus de 30,000 certificats, non sollicités. Plusieurs d'entre eux viennent de source de la plus haute respectabilité, parmi les médecins, les hommes du Clergé, les hommes d'Etat, etc. Le propriétaire n'a pas encore voulu leur donner publicité dans les journaux. Il agit ainsi, parce que ses préparations sont déjà considérées comme préparations modeles, qu'elles n'ont pas besoin de certificats pour les rendre recommandables.

La science de la médecine, comme une colonne dorique, doit se présenter sous une forme simple, pure, majestueuse, et avoir pour piédestal les faits, pour fût l'induction et pour chapiteau la vérité seule.

# L

Mon Extrait de Salsepareille est un purificateur de sang ; mon Extrait de Buchu est un diurétique et agira comme tel dans tous les cas.

Tous deux sont préparés d'après des principes purement scientifique—*in vacuo*, et sont les remèdes les plus actifs qui peuvent être faits. Une épreuve immédiate et conclusive pourra les faire comparer avec ce que nous voyons dans les ouvrages suivants :

" Le Dispensaire des Etats-Unis, les ouvrages importants du professeur Dewees sur la pratique de la médecine ; les remarques du célèbre docteur Physick, de Philadelphie. Voyez également les remarques du docteur Ephrim McDowell, médecin renommé et membre du collége royal des chirurgiens, Irlande, publiée dans les Transactions du " King and Queen Journal," voyez la " Medico-Chirurgical Review," publiée par Benjamin Traquers, membre du collége royal des chirurgiens. Voyez enfin la plupart des derniers ouvrages importants sur la médecine en général.

# D

VENDU PAR TOUS LES DROGUISTES.

Adressez les lettres pour informations et confidentielles à

H. T. HELMBOLD,
Chimiste.

*PRINCIPAL DÉPOT*

Helmbold's Drug and Chemical Warehouse,

No. 594, BROADWAY, N.-Y.,

ou à

Helmbold's Medical Depot,

No. 104, SOUTH TENTH ST., PHILA

DÉFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS.

*Demandez toujours les Préparations de Helmbold !*

N'en usez pas d'autres !

Montréal 10 mars 1865. H—AA—23

## A LOUER.

UNE superbe maison en pierre, agréablement située au bord du St. Laurent, à St. Ignace du Côteau du Lac, sur les Rapides.

*AINSI QU'UN JARDIN Y ATTENANT.*

Cette maison contient cinq grands appartements, à part la cuisine détachée. Une famille qui désirerait passer l'été à la campagne y trouverait tout le comfort désirable. Les communications par le Grand-Tronc sont très facile.

Le soussigné serait aussi disposé à vendre, à des conditions libérales, la maison susdite et la terre sur laquelle elle est bâtie.

Tout est dans un ordre excellent.

S'adresser, franc de port, à

J. B. C. ST. AMOUR,
Agent,
Valleyfield, Comté de Beauharnais.

Valleyfield, 3 juin 1865 ff—57

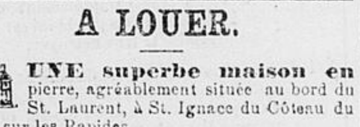

## VOYAGE DE PLAISIR
A
## Boucherville, Varennes, Verchères

LE bateau à vapeur "Beaver," Capt. M. Demers, partira de son quai, DIMANCHE prochain, le 4 Juin, à UNE heure et un QUART P. M., pour Boucherville, Varennes et Verchères.

Il y aura un corps de musique et un piano a bord. Prix du passage, aller et revenir : Boucherville et Varennes, 25 cts ; Vercheres, 37½ cts.

Si le temps ne le permettait pas, le même voyage aura lieu le dimanche suivant.

3 juin. 57

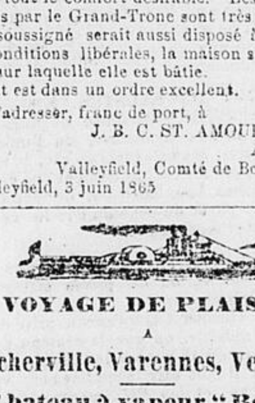

## SALLE NORDHEIMER !

GRAND CONCERT

VOCAL et INSTRUMENTAL

AU BÉNÉFICE DU

Monument des Victimes de 1837-38

SOUS LA DIRECTION DE

MM. SMITH ET LAVALLEE.

## Samedi, 24 Juin 1865.

☞ *Programme publié sous peu de jours.* ☜

Par ordre,
C. O. PERRAULT,
Sec. C. M. V. 1837-38.

30 mai. 55

No. 449.

PROVINCE DU CANADA, }
DISTRICT DE MONTRÉAL. }

COUR SUPERIEURE.

LA BANQUE DU PEUPLE
*Demanderesse.*

vs.

JEAN BAPTISTE MÉTIVIER ET AL
*Défendeurs.*

## AVIS PUBLIC.

PAR encan public et par suite de saisie, il sera vendu par l'huissier soussigné au domicile du Défendeur en cette cause, Jean-Baptiste Métivier, Rue St Georges de la cité de Montréal, le NEUVIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi tous ses meubles et effets de ménage, consistant en tables, chaises, sofas, pendules et commodes. Le tout sera vendu et adjugé au plus haut offrant et dernier enchérisseur pour argent comptant.

ANTOINE VIGER,
H. C. S.

Montréal, 27 mai 1865. 55

On lit dans la *Tribune* de New-York

" Ce qui fait que les AMERS DES PLANTATIONS DE DRAKE sont d'un usage aussi universel et réalisent un débit aussi énorme, c'est que les ingrédients qui entrent dans leur composition sont toujours de la meilleure qualité et d'une nature hautement fortifiante, bien que le coût de ces mêmes matériaux se soit considérablement élevé." etc.

La *Tribune* ne pouvait parler plus justement. Les Amers des Plantations ne sont pas seulement composés des plus purs ingrédients, mais le peuple sait exactement ce dont ils se composent. La recette est publiée sur chaque bouteille, et les bouteilles ne sont pas plus petites. Au moins vingt imitations et contrefaçons ont été mises en circulation ; mais après avoir trompé une fois le public, elles disparaissent et restent dans l'oubli

Ces amers des Plantations sont maintenant en usage dans tous les hôpitaux du gouvernement, sont recommandés par les meilleurs médecins et sont garantis produire un effet bienfaisant *immediat.* Il n'y a rien d'aussi concluant qu'un fait.

" * * * Je vous dois beaucoup, car je crois fermement que les Amers des Plantations m'ont sauvé la vie.

REV. W. H. WAGGONER, Madrird N. Y."

" * * * Tu voudras bien m'envoyer deux autres bouteilles des Amers des Plantations. Mon épouse en a recueilli les plus salutaires effets.

Ton ami, ASA CURRIN, Philadelphie, Pa."

" * * * J'ai grandement souffert de la dyspepsie et j'ai été obligé de renoncer à prêcher. Les Amers des Plantations m'ont guéri.

REV. J. S. CATHORN, Rochester, N. Y."

" * * * Envoyez-nous vingt-quatre douzaines de vos Amers des Plantations, dont la popularité parmi les patrons de notre maison augmente tous les jours.

SYKES CHADWICK et CIE.,
Propriét. de l'hôtel Willard, Washington, D. C."

" * * * J'ai donné des Amers des Plantations à des centaines de soldats blessés, qui s'en sont merveilleusement bien trouvés.

G. W. D. ANDREWS,
Surintendt. de l'Asile des Soldats,
Cincinnati. O."

" * * * Les Amers des Plantations m'ont guéri d'une maladie du foie qui m'avait forcé de renoncer à mes affaires.

H. B. KINGSLEY, Cheveland, O."

" * * * Les Amers des Plantations m'ont guéri d'un dérangement des rognons et des voies urinaires qui me faisait souffrir depuis des années. Ils agissent comme un charme.

C. C. MOORE, 254, Broadway."

NEW BEDFORD, Mass., 24 nov. 1863.

CHER MONSIEUR :—Depuis quelques années je souffrais d'affreuses crampes dans les membres, de froid aux pieds et aux mains, et mon système était dans le plus grand désordre. Tous les efforts de la médecine avaient été vains. Quelques amis de New-York m'engagèrent à faire usage de vos Amers des Plantations, dont ils s'étaient trouvés bien eux-mêmes. Je commencai à en prendre un petit verre à vin a rès mon dîner. Me sentant revenir graduellement, je continuai, et au bout de quelques jours, imaginez ma surprise, les crampes m'avaient laissé complètement ainsi que ce froid qui me faisait souffrir ; je pouvais dormir toute la nuit, chose qui ne m'était pas arrivée depuis des années. Aujourd'hui je suis aussi bien que le premier venu, Mon appétit et mes forces se sont grandement améliorées depuis que j'ai commencé à prendre des Amers des Plantations.

Respectueusement, JUDITH RUSSELL.

Si les dames connaissaient ce que des milliers d'elles nous écrivent constamment, nous croyons candidement que la moitié de leurs faiblesses, de leur prostration et de leurs maladies disparaitrait. James Marsh, écr., du No. 159, 14e rue Ouest, New-York, dit " qu'il a trois enfants dont les deux premiers sont chétifs, son épouse ayant été incapable de les nourrir ou d'en prendre soin. Depuis deux ans elle prend des Amers des Plantations, et maintenant un autre enfant qu'elle a nourri et dont elle prend elle-même soin, et l'enfant et la mère sont tous deux forts, vigoureux et gais. Cet article est sans pareil pour les mères ", etc.

Nous pourrions donner ici de pareils témoignages en assez grand nombre pour remplir un volume. Ils parlent par eux-mêmes. Les personnes ayant d'habitudes sédentaires et souffrantes de faiblesse, de lassitude, de palpitation de cœur, manque d'appétit, de malaise après les repas d'affection de foies, de constipation, des diabetes, etc., trouveront dans les amers un remède efficace et prompt.

Toutes les bouteilles pour l'exportation et vendues en dehors des Etats-Unis ont un capuchon en métal et une bande verte autour du goulot.

Défiez-vous des bouteilles, qui ont été vidées puis remplies de nouveau. Toute personne prétendant vendre les Amers de Plantations en gros ou au gallon est un imposteur. Nous ne les vendons qu'en bouteilles.

Vendu par les principales maisons sur toute la surface du globe.

P. H. DRAKE ET CIE.,
New-York.

JOHN F. HENRY ET CIE.,
Agents en gros pour les Canadas.

1er juin aa—56

PROVINCE DU CANADA, }
DISTRICT DE MONTRÉAL. }

Cour Supérieure, Montréal.

*EX-PARTE*

LA RUE STE. CATHERINE.

LE MAIRE, LES ECHEVINS ET LES CITOYENS DE LA CITÉ DE MONTRÉAL,
*Requérants en Expropriation,*

ET

FRANÇOIS XAVIER BEAUDRY, Ecuier, de la Cité de Montréal dans le District de Montréal,
*Propriétaire.*

EN conformité à l'ordre fait dans la présente instance, Avis Public est par le présent donné que les Requérants ont déposé au Greffe de cette cour la somme de cinq mille cinq cent cinquante neuf dollars vingt centins,—prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée et suivant le Statut 27e et 28 Victoria, Chapitre 65, et dont la description est comme suit, savoir : " Un morceau de terre borné du côté Nord-" Ouest par la Rue Ste. Catherine, du côté Nord-" Est par la Rue St. Laurent, au Sud-Est par " F. X. Beaudry et au Sud-Ouest par la Rue " St. Charles-Barromée."

Et il est ordonné que toutes personnes ayant droit de former opposition sur les deniers sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles suivant la loi.

COFFIN, PAPINEAU ET HONEY,
P. C. S.

Bureau du Protonotaire, }
Montréal, 18 mai 1865 } 55

## VENTE PAR ENCAN.

PAR HILL ET BURLAND.

## VENTE DE DOUANE.

LES soussignés vendront par encan public à l'ENTREPOT de la DOUANE, rue de la Commune, par ordre de JOHN LEWIS, écr., Inspecteur et Percepteur de ce Port, MERCREDI, le 7 JUIN,

UNE CAISSE D'AIGUILLES

Comprenant un grand et complet assortiment des meilleures aiguilles, au chat arrondi, pointues et moyennes de MM. Clarke & Sons et Job Larton ; aussi les meilleures aiguilles à paille, à gant, à harnais, à rentraire, etc., etc.

Elles seront vendues en lots pour accommoder les acheteurs.

Vente à TROIS heures.

HILL ET BURLAND,
Encanteurs de la Douane,
364, Rue Notre-Dame, Montréal.

1er juin. 56

*COMPAGNIE D'ASSURANCE*

## "UNION COMMERCIALE,"

Contre le Feu et sur la Vie.

LES soussignés ont nommé

MM. G. O. DeLORME.
ANTOINE TELLIER

leurs Agents assistants pour prendre des ASSURANCES à la Compagnie ci-dessus, dans la Cité de Montréal et ses environs.

MORLAND, WATSON ET CIE.,
Agents généraux pour le Canada

Montréal, 10 janv. 1865. 146

EN référence à l'annonce ci-dessus, nous avons l'honneur d'offrir au public nos services comme Agents locaux pour effectuer des Assurances à l'*Union Commerciale*, contre le feu et sur la vie. Cette Compagnie, avec un capital de $12,500,000 et l'immense patronage dont elle jouit, offre les plus sûres garanties aux personnes qui désirent s'assurer.

L'activité et la ponctualité que nous apporterons dans l'exercice des fonctions que les agents généraux ont bien voulu nous confier, nous mériterons il faut l'espérer, une part légitime de patronage.

La classe commerciale des campagnes comme celle de la Cité trouvera de son avantage de s'assurer à l'Union Commerciale, et nous serons toujours prêts à répondre à toutes les demandes dans le plus court délai. Toute communication pourrait nous être adressée au Bureau de Poste, Boîte 533.

G. O. DeLORME,
ANT. TELLIER.

Montréal, 11 fév. 1865. 12

☞ ETONNANT! Devins et Bolton, droguiste, près du Palais de Justice, Montréal, ont reçu la lettre suivante de Madame M. J. Nolin Héroux, confirmée par son mari, E. Roy, marchand de St. Phillippe, Laprairie, sur l'étonnante cure oprée par la SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

Monsieur,—La présente est pour certifier que J. M. J. Nolin, âgé de 40 ans, et épouse de M. Héroux, N. P., a souffert pendant une année d'une violente palpitation de cœur, accompagnée de frisson, et d'une grande douleur aux bras. Mon poulx variait souvent de l'état lent à la fréquence. Mon état était souvent languissant et j'éprouvais même des sensations qui me suffoquaient. Mon sommeil était troublé ; j'avais une humeur irritable et l'esprit abattu. Je fis l'essai de plusieurs médecins ; mais ils ne me firent aucun bien et je fus même abandonnée par eux. En juillet dernier, je vis sur les journaux une annonce qui portait le titre suivant : " SALSEPAREILLE DE BRISTOL, LE SANG EST LA VIE." J'en achetai cinq bouteilles à votre magasin, et je sentis quelque soulagement à la première dose même.

Une substance, ressemblant à du sable blanc, se mit à sortir en quantité sur mes jambes et je recouvrai bientôt l'usage de mes facultés presque paralysées entièrement. Le mal, les palpitations du cœur, le frisson, tout disparut dans l'espace de dix semaines. Je suis convaincu de la supériorité de ce remède sur tous les autres, et je crois qu'il est de mon devoir de le recommander à tous ceux qui souffrent de la même maladie.

(Signé,) M. J. NOLIN HEROUX,
EMILIEN ROY, Marchand,
M. HEROUX, N. P.

Laprairie, 20 septembre 1862. 475

☞ SI vous voulez savoir un peu de tout au sujet de l'organisme humain, de l'homme comme de la femme, les causes et le traitement des maladies, les coutumes du mariage dans le monde, comment bien se marier et mille autres chosesqui n'ontjamaisété ditesencore, voyez l'édition revisée et augmentée du *Medical Common Sense*, livre curieux et un bon livre pour chacun. Il a 400 pages et 100 illustrations; son prix est de $1.50. Il contient une table de matières et est envoyé exempte de frais de port à aucune adresse. Les livres sont achetables dans les magasins de livres, et seront adressés par la poste, frais de port payés sur la réception du prix.

Adresser, Dr. E. B. FOOTE, M. D.
1130 Broadway, N. Y.

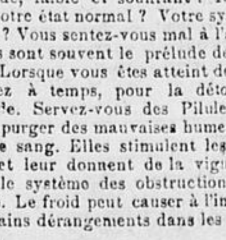

☞ LES pillules d'Ayer.—Etes-vous malade, faible et souffrant ? N'êtes-vous pas dans votre état normal ? Votre système est-il dérangé ? Vous sentez-vous mal à l'aide ? Ces symptômes sont souvent le prélude de maladies sérieuses. Lorsque vous êtes atteint de la maladie, prenez à temps, pour la détourner, le vrai remède. Servez-vous des Pilules d'Ayer, pour vous purger des mauvaises humeurs et purifiez votre sang. Elles stimulent les fonctions du corps et leur donnent de la vigueur ; elles dégagent le système des obstructions qui font la maladie. Le froid peut causer à l'intérieur du corps certains dérangements dans les fonctions naturelles.

Si ces fonctions ne sont soulagées, elles peuvent réagir les unes contre les autres, affecter les organes environnant et produire une aggravation générale et une augmentation de souffrances. Lorsque vous êtes dans cet état, prenez les Pillules d'Ayer et vous verrez comme elles agissent efficacement ; avec elles vous recouvrez bientôt la santé.

Ce qui est bon dans les maladies légères l'est aussi dans les plus dangereuses. Le même effet purgatif les guérit. Causées par des dérangements analogues des fonctions naturelles du corps, elles sont rapidement guéries par les mêmes moyens. Ceux qui connaissent la vertu de ces pillules ne négligeront jamais d'en user quand ils souffriront de maladies telles que mal de tête, impureté de l'estomac, dissenterie, affections billieuses, indigestion, affection du foie, constipation, ardeur du cœur, rhumatisme, hydropisie, vers, etc.

Elles sont recouvertes en sucre, et conséquemment très agréable au goût, même le plus difficile. On peut les considérer comme le meilleur purgatif qui existe.

☞ IL n'y a jamais eu de médecines qui aient acquis une si grande réputation pour guérir toute sorte de douleur que le Pain Killer de Perry Davis. La vente de cet article est incroyable, il a un vrai mérite et cela est suffisant. 24

Newport et Covington News.

## VENTE A L'ENCAN.

PAR L. DEVANY.

Chance rare pour les Capitalistes.

*VENTE IMPORTANTE PAR ENCAN*

DE

## 2 MAISONS en PIERRE de TAILLE

DE PREMIERE CLASSE

DANS L'UNE DES

Meilleures localités de la Cité de Montréal.

BIEN CONNUES COMME

PROPRIETE BRUNEAU,

SUR LA

## Rue Notre-Dame

A DEUX PORTES DE LA PLACE-D'ARMES.

— AUSSI : —

Un Magasin sur la rue St. Sulpice.

Le jour de la vente avec les autres particularités quant aux conditions—qui seront très-libérales—seront connus dans une autre annonce.

L. DEVANY,
Encanteur.

18 mai 51

## Maison Jacques-Cartier

A L'ENSEIGNE DU

PAVILLON FRANÇAIS,

68, RUE NOTRE-DAME,

(Deuxième porte de la Rue Bonsecours, près de chez le Dr. Picault.)

MM. DUPUIS et Labelle ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils ouvriront le 1er AVRIL prochain, leur Magasin de Marchandises Sèches à l'adresse ci-dessus et qu'ils ont fait l'acquisition d'un des meilleurs Assortiments de Marchandises de Gout et d'Etape, qu'ils vendront à très bas prix.

Les Marchandises seront marquées en chiffres et il ne sera fait qu'un seul prix.

Les Messieurs du Clerge

trouveront toujours à leur Etablissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.

Les Soussignés auront aussi constamment à leur service un tailleur et une modiste expérimentés, qui exécuteront les commandes qu'on voudra bien leur confier.

N'oubliez pas de faire une visite à la Maison Jacques-Cartier, No. 68, Rue Notre-Dame, au Pavillon Français.

DUPUIS ET LABELLE.

18 mai aa—51

## Huile de Charbon

LAMPES, MECHES, ETC.

A GRAND MARCHE

CHEZ

ARTHUR SENECAL,

No. 303, RUE St.-PAUL, No. 303,

COIN ST. JEAN-BAPTISTE

MONTREAL

EN VENTE

## "LE JUBILE"

*Recueil renfermant des instructions*

SUR

L'excellence du Jubilé.

LES Indulgences.---Conditions pour gagner le Jubilé.—Fruits du Jubilé.—Motifs d'en bien faire les exercices.—Avec des prières pour ce saint temps.

Ce recueil est précédé d'extraits des lettres apostoliques et du Mandement de Mgr. l'Evêque de Montréal, relatifs au Jubilé.

Ce Livre porte l'approbation de M. l'Administrateur du Diocèse de Montréal, et de Mgr de St. Hyacinthe et est en vente chez l'Editeur

E. SENÉCAL,

No. 4, Rue St. Vincent,
Et chez les principaux libraires.

PRIX : à la douzaine, $1.00
" au détail- - - - 0.12½

4 mai. am—45

## AVIS.

L'UNION St.-Henri, des Tanneries des Rolland, fera application au Parlement, à sa prochaine session, pour en obtenir un acte d'incorporation.

JOS. FALARDEAU,
Sect.-Arch.

27 avril 1865 afpm-pbm—42

☞ POUR les maux de la gorge et de la toux.—Les pastilles bronchiques de Brown sont offertes avec la plus grande confiance dans leur efficacité. Elles ont maintenu la bonne réputation qu'elles ont justement acquises

Ces Lozenges sont préparés d'après une recette hautement estimée pour soulager les affection bronchiques, l'asthme, l'enrouement, la toux, le rhume, l'irritation ou le mal de gorge.

CEUX QUI PARLENT EN PUBLIC ET LES VOCALISTES les trouveront bonnes pour débarrasser la voix, avant de parler ou de chanter, et guérir la gorge après se l'avoir irritée par un trop grand emploi de la parole ; elles ont, en un mot, une vertu particulière pour les affections qui gênent l'usage de la parole. Vendu par tous les droguistes, à 35 cents la boite.

## VENTES A L'ENCAN

PAR BENNING ET BARSALOU.

VENTE DE COMMERCE

DE

## CLAQUES EN CAOUTCHOUC.

LES soussignés ont reçu instruction de la COMPAGNIE CANADIENNE DE CAOUTCHOUC de vendre à leurs magasins, par encan, dans le mois d'août prochain, tout son STOCK DE CLAQUES EN CAOUTCHOUC faites pour cette saison, et consistant en plus D'UN MILLE CAISSES, savoir :

Claques assorties pour hommes
" " " dames
" avec talon assortis pour dames
" " " "
" petits garçons
" " " "
" jeunes filles
" " " "
" enfants
" doublées en laine hommes
" doublées en laine dames

La compagnie a l'intention de fermer entièrement, pour cette saison, sa fabrique de claques et elle appelle particulièrement l'attention des hommes d'affaires sur le fait, que ce sera la dernière occasion, cette année, qui leur sera offerte de garnir leurs magasins.

BENNING ET BARSALOU.

11 mai 1865 43

## VALISES COUVERTES EN CUIR

LES soussignés ont reçu instruction du syndic, chargé des biens de D. Grinton et Cie., de vendre à leurs magasins, LUNDI prochain, le 5 Juin, tout leur fonds de commerce consistant en

Valises solides et couvertes en cuir
Boites à chapeau et à bonnet solides et couvertes en cuir
Valises couvertes en peau de mouton
Coffre de ferronnerie, consistant en clous,
Boucles, pentures, poignées etc.
Sachets et sacs de voyage
Machines à ceintures
" à coudre
Marchandises en caoutchouc, ciel de voiture, etc.
Lampes à l'huile de charbon, lanternes, cheminées, etc.

—ET—

Soufflets de forges
1 Coffre de sûreté

Vente à DEUX heures.

BENNING ET BARSALOU.

3 juin 57

## Condition pour fournir de la Glace

DURANT L'ANNÉE 1865.

Livrable tous les jours (deux fois le samedi pour l'usage du Dimanche,)

A COMMENCER DU PREMIER LUNDI DE MAI AU PREMIER OCTOBRE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 10 lbs | par jour pour la saison | ........ | $4.00 |
| 20 lbs | do do | ........ | 6.00 |
| 30 lbs | do do | ........ | 8.00 |
| 40 lbs | do do | ........ | 10.00 |
| 10 lbs | do pour un mois | ........ | 1.00 |
| 20 lbs | do do | ........ | 1.50 |

La Glace sera livrée durant le mois d'Octobre aux personnes qui en auront besoin aux charges extra suivantes :—

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Pratiques de la saison, | 20 lbs | par jour | .... | $1.50 |
| do | do | 10 lbs | do | .... | 1.00 |
| do | au mois, | 20 lbs | do | .... | 1.50 |
| do | do | 10 lbs | do | .... | 1.00 |

Durant ce mois la Glace sera livrée trois fois la semaine.

On verra de suite aux plaintes qui pourraient être faites contre les porteurs de Glaces.

Paiement ordinaire,—D'avance.

On fournit les Hôtels, les Vapeurs, et les Compagnies par Contrat à des conditions libérales.

Les Souscripteurs voudront bien envoyer leur nom aussitôt que possible.

LAMPLOUGH ET CAMPBELL,
Apothicaries' Hall,
Cathedral Block.

16 mai bm—50

## NOUVEAU RESTAURANT

TENU PAR

## FRANCIS FRANCISCO

AU

No. 33 et 35 Rue St. Gabriel.

LE soussigné remercie cordialement le public de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à présent et prend la liberté de lui annoncer qu'à partir de LUNDI, le 15 courant, il tiendra un RESTAURANT au no. 33 et 35 rue St. Gabriel.

On pourra y prendre le diner, tous les jours, de MIDI à DEUX heures.

En aucun temps de la journée une table des mieux servies sera à la disposition de ceux qui voudront bien l'encourager.

Il croit pouvoir se flatter qu'il fera une cuisine qui ne pourra être surpassée dans aucun restaurant de Montréal. Le service se fera d'après la carte, et rien ne sera épargné pour donner satisfaction aux gastronomes les plus experts.

FRANCIS FRANCISCO.

Montréal, le 13 mai 1965. 49

## AU CLERGE

ET

AUX MARCHANDS-EPICIERS

## NOUVEAU MAGASIN

DE

Vins, Eau-de-Vie, Liqueurs, etc.

*No 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,*

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis et au public qu'il a ouvert un magasin pour le commerce exclusif des Vins, Eaux de-Vie, Genièvre et autres Liqueurs importés des premières maisons d'Europe.

Il attire particulièrement l'attention des MESSIEURS DU CLERGÉ sur son assortiment de VINS de MESSE de première qualité qu'il vend a des PRIX TRÈS REDUITS.

P. A. MERCIER.

30 mai. cm—55

## DENTISTRIE.

## Dr. Nelson Edwards.

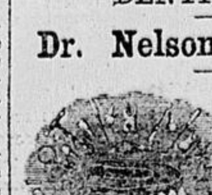

Chirurgien-Dentiste, Dentiste-Mécanique et Manufacturier de Dents artificielles. — Dix-huit années de pratique dans la Cité de New-York.

☞ Sets et sets partiels d'après le système Edwards, et Dents à base en Caoutchouc.

N. B.—On garantie une pose parfaite.

No. 304, RUE NOTRE-DAME,
3e Porte-Est de l'Eglise Paroissiale.

13 mai. aa—49

**CROWE & LAPIERRE,**
FORGERONS ET SERRURIERS,
No. 88 Ruelle de Fortifications,
PRÈS DE LA RUE ST.-PIERRE,
*MONTRÉAL.*

**C. & L., sont prêts à exécuter** toute commande dans leur ligne, tels que Coffre-forts, Portes en fer, Contrevents, Serrures, Clefs,
POSAGE DE CLOCHES,
Estampes de toutes sortes,
Tout ordre exécuté dans le plus court délai et à bon marché.
4 octobre. aa—107

## GROVESTEEN & CIE.,
Manufacturers de Pianos.
**499, BROADWAY,**
**NEW-YORK.**

**NOUS attirons l'attention du** public et du commerce, sur nos PIANOS en BOIS de ROSE à 7 OCTAVES, Nouvelle Echelle, lesquels pour le volume et la pureté du ton sont sans rivaux parmi tous ceux offerts sur ce marché. Ils ont toutes les améliorations modernes, *grande action française, pédale à harpe, basse double force sur fer, etc.*, et chaque instrument étant fait sous la suriatendance de Mr. J. H. Grovesteen, qui a une expérience pratique de plus de 30 ans, dans cette branche, *est pleinement garanti sous tous rapports.*

LE PIANO FORTE DE GROVESTEEN A REÇU LA PLUS HAUTE MENTION DE MÉRITE AU-DESSUS DE TOUS AUTRES, A LA CÉLÈBRE EXPOSITION UNIVERSELLE,

où l'on avait exposé des instruments des meilleurs facteurs de Londres, de Paris, de l'Allemagne, de Philadelphie, Baltimore, Boston et New-York ; et aussi à l'*Institut Américain durant cinq années successives* ; les médailles d'or et d'argent obtenues dans les deux occasions peuvent être vues à notre établissement.

Par l'introduction d'améliorations, nous fesons un piano encore plus parfait, et en manufacturant largement, tenant strictement au système de l'argent comptant, nous sommes en mesure d'offrir ces instruments à un prix qui écarte toute compétition.

PRIX.—No. 1, Sept Octaves, coins arrondis, bois de rose uni, $275.

No. 2, Sept Octaves, coins arrondis, bois de rose, charpente pesante $300.

No. 3, Sept Octaves, coins arrondis, bois de rose, style Louis XIV, $325. Termes : argent comptant, en fonds courant. Circulaires descriptives envoyées sans frais de port.
12 nov. aa—123

## A VENDRE OU A LOUER.

**LE magnifique et** solide bateau à vapeur LE BANSHEE, pourvu de cabines supérieures et favorablement connu comme l'un des bateaux de la MALLE ROYALE du Haut-Canada. Il est entièrement équippé sous tous les rapports et en bon ordre.

Pour plus amples informations s'adresser à MM. GIBB et HUNTER, Notaires, etc., No. 61, Petite rue St. Jacques, Montréal.
2 mai 1865. jno—44

## LIVRES NOUVEAUX.

**RECUEIL des Allocutions Con**sistoriales Encycliques et autres lettres Apostoliques. Citées dans l'Encyclique et le Syllabus du 8 décembre 1864. in-8 br...... 1.25
Vérité (la) Divine. Instruction pastorale de Mgr. Perisis in-12 br............. 0.15
Convention (la) du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre, par Mgr. l'Evèque d'Orléans in-12 br................... 0.20
Instruction Synodale de Monseigneur l'Evèque dePoitiers sur les principales erreurs du temps présent in-12 br................ 0.65
Vie de Judas par l'abbé *** in-12 br......... 0.12½
Vie de N. S. Jésus-Christ,réponse au livre de M. Renan, par Eugène Potrel in-8 broché 0.30
Histoire contemporaine, par J. Chantrel 3 vols in-12 br........................ 1.50
En vente à la librairie de
J. B. ROLLAND ET FILS,
Rue St. Vincent, Nos. 12 et 14
11 mai. 48

## MAISON ST. LAMBERT
**No. 8, Rue St. Lambert,**
*PRÈS DE LA RUE NOTRE-DAME.*

**CETTE Maison est tenue par** M. JAMES MEEK et est un des Restaurants les plus confortables de Montréal. On y trouvera toujours les meilleurs mets, les meilleurs Vins, Liqueurs, Cigares, etc.
Les prix sont des plus réduits.
18 mai 1865. fm—51

**Acte concernant la Faillite, 1864.**

GERHARD LOMER et JAMES CORRESTINE, tous de la Cité et District de Montréal Marchands et Associés, commerçant ensemble en société au dit lieu sous les nom et raison de G. Lomer et Compagnie,
*Demandeurs.*
*vs*
JONH KNOX, de la dite Cité de Montréal, Commerçant,
*Défendeur.*

**UN bref de Saisie a été émané** en cette cause, dont toutes les personnes intéressées dans les biens du Défendeur, ainsi que toutes personnes ayant en leur possession, garde ou contrôle, aucune partie de l'actif du Défendeur, ou qui sont en aucune manière endettées envers lui, sont requises de prendre connaissance.
T. BOUTHILLIER, Shérif.
Montréal, 30 mai 1865. bs—56

## A VENDRE
A DES
*CONDITIONS LIBERALES*

**CINQ lots à bâtir de première** classe, aussi un superbe COTTAGE de première classe, avec JARDIN D'HIVER, etc., etc., situé rue Durocher.
Pour les conditions s'adresser à
J. E. GUILBAULT.
22 nov. jno—128

**MOUNTAIN HILL HOUSE.**

## GLUNZ ET CIE.,
**PROPRIETAIRES.**

**LES soussignés ayant loué l'éta**blissement ci-dessus occupé par M. P. BOURASSA, sur la Côte de la Montagne, désirent informer les voyageurs que LUNDI prochain, ils seront prêts à recevoir ceux qui voudront bien les patronner.

Cet établissement considérable a été remodelé et préparé en neuf avec soin et goût.

M. CHARRON, déjà bien connu comme assistant de l'ancien propriétaire sera prêt comme par le passé à faire tout en son pouvoir pour assurer le comfort aux patrons de l'hôtel. La barre sera toujours munie de vins et liqueurs de premier choix. Prix modérés.
GLUNZ ET CIE., Propriétaires.
13 mai. am—49

**E. & H. T. ANTHONY & Cie.,**
Manufacturers d'appareils photographiques,
EN GROS ET EN DETAIL.
**501, BROADWAY, N. Y.**

**EN addition à notre principal** commerce en matérlaux photographiques, nous avons un dépot général de.

**Stereoscopes et vues Stereoscopiques,**
dont nous avons un immense assortiment, comprenant des scènes de guerre, villes américaines et étrangères, paysages, groupes, statues, etc, etc. Aussi, stéréoscopes à rolation, pour exhibitions publiques ou privées. Notre catalogne sera expédié sur le reçu d'un timbre-poste.

**Albums Photographiques.**

Nous avons été les premiers à les introduire aux Etats-Unis, et nous en manufacturons une immense quantité de toutes sortes, de 50 cents à $50 chaque. Nos albums ont la réputation d'être supérieurs à tous autre pour la beauté et la durée. Il seront envoyés francs de port sur le reçu du prix.

☞ **Beaux albums faits à ordre.** ☜

**CARTES PHOTOGRAPHES.**

Notre Catalogue embrasse plus de CIMQ MILLE différents Portraits d'Américains distingués etc., et nous y ajoutons continuellement, viz :

| | |
|---|---|
| 100 Majors-Généraux | 550 Hommes d'Etat. |
| 200 Brig.-Généraux | 130 Ministres |
| 275 Colonels | 125 Auteurs |
| 100 Lieut.-Colonels | 40 Artistes, |
| 250 Autres Officiers | 135 Acteurs |
| 75 Officiers de Marine | 50 Femmes Célèbres, |

150 Portraits d'étrangers marquants.

**3,000 Copies d'ouvrages d'Art**
y compris des reproductions des plus célèbres Gravures, Peintures, Statues, etc. ; Catalogues envoyés sur le reçu d'un timbre-poste. Un ordre pour une douzaine de photographe d'après notre catalogue, sera rempli sur le reçu de **$1.80** et expédié par la malle, franc de port.

Les artistes en photographie et autres commandant des objets, voudront bien remettre 25|00 du montant avec leur ordre
E. & H. T. ANTHONEY & Co.
Manufacturers d'objets photographiques,
501, Broadway, New-York.

☞ Les prix et la qualité de nos effets ne peuvent manquer de satisfaire. ☜
12 nov. aa—123

## AVIS.

**AVIS est par le présent donné** qu'à la première Session du Parlement une application sera faite pour en obtenir un acte amendant l'acte qui incorpore l'ASSOCIATION HOMEOPATIQUE de Montréal.
F. E. GRAFTON.
22 avril 1865. bm-afps-40

7 juillet 1864 aa—69

## AMBROISIE DE REEVES
Originale, Véritable et Sûre.

# AMBROISIE
**Ambroisie de Reeves**
**Ambroisie de Reeves**
**Ambroisie de Reeves**
**Ambroisie de Reeves**
**Ambroisie de Reeves**

La plus élégante préparation pour les cheveux.
Le plus sur restaurateur des cheveux.
Le plus étonnant préservateur des cheveux.
PROCUREZ VOUS UNE CIRCULAIRE

Contenant des affidavits et des certificats de Dames qui s'en sont servies depuis deux ou trois ans, at dont les cheveux ont maintenaut quatre à cinq pieds de long.

**Témoignage de Mad. Maxwell.**

HOTEL ST. NICHOLAS.
New-York, 23 déc. 1862.

Sachant que l'Ambroisie de Reeves avait rendu une chevelure luxuriante à Mad. Lizzie Shepherd, deBrooklyn N.-Y. Je fus portée à en faire usage. J'avais besoin de quelque chose pour mes cheveux, qui étaient courts et clairs. Je n'eus pas usé plus d'une demi-douzaine de bouteilles de cette préparation que je pus constater que mes cheveux *croissaient* en *longueur*, en *force* et en *beauté*. Une expérience d'environ deux ans m'a complètement réussi. Mes cheveux ont maintenant quatre pieds et dix pouces de longueur, et atteignent presque la terre lorsque je marche. J'ai permis à mon photographe de proclamer les mérites de L'AMBROISIE DE REEVES à la face de l'univers.
MDME WALLACE MAXWELL.

Cent certificats, venant de nos Dames et Messieurs les plus éminents, sont entre nos mains et sont visibles à notre bureau.

**REFERENCES :**

Mr. Judah Pierce,.......8 Erie Buildings, N.-Y.
Dr. E Stewar ,............575 Broadway, N.-Y.
Mr. Robert Haff,...... Metropolitan Bank, N.-Y.
William O. Crosby,.........299 Broadway, N.-Y.
Chs. Cabel, Esq., 35th st. and 8th Avenue, N.-Y.
Benjamin F. Pettit,.......21 Coenties Slip, N.-Y.
Mrs. C. Fielder,...88th St. and Avenue A, N.-Y.
Mr. P. Brown, 163 Center Row, W. Wash Market.
Mrs. Mathilda Turner 86th Street Yorkville, N.-Y.
Rev. Mr. James..35th st. & Sixth Avenue, N.-Y.
M. Harrigan....901 West Houston Street, N.-Y.
Mrs. Dean.........Lea Avenue, Brooklyn, E. D.
Mrs. A. Kotthaus, 179 Graham Av. " E. D.
Mr. C. M. Stedwell.....4th street " E. D.
Mr. H. K. Lockwood, 234 Graham Av " E. D.
Mrs. J. J. Bonnet........42 4th Place, Brooklyn.
Mrs. Leister Field...Bedford Avenue, Brooklyn.
Mr. George W. Weart Taylor's Hotel, Jersey City.
Mrs. Beam....14 Crawford Street, Newark, N. J.
Mr. Wm. Carr, cor. Market & Brd. st. " N. J.
Mr. Warner Valentine............Yonkers, N.-Y.
Miss Frank Haulenbeck...........Kingston, N.-Y.
Hon. Joseph H. Merrick..........Franklin, N.-Y.

**Et 1,400 autres.**

En vente chez tous les droguistes et les marchands d'articles de fantaisie.
*PRINCIPAL DÉPOT,*
No. 62, Fulton Street, New-York.
PRIX, 75 cents par bouteille.
11 février 1865. fm—12

**NOUVELLE COMPAGNIE DU GAZ**
DE LA
**CITE DE MONTREAL.**

## AVIS

**M. E. HAUSSELMAN ayant** résigné son office de collecteur de cette compagnie, M. CHARLES COTTE a été nommé pour le remplacer, et il est par les présentes autorisé à collecter tout ce qui est dû à la Compagnie et à en donner reçu.
Par ordre du Bureau.
GEO. ROBSON, Secrétaire
10 janvier, 1865. 145

**AVEZ-VOUS UN**
**COFFRE DE SURETE**
A L'EPREUVE DU FEU ?

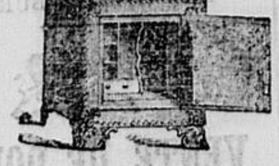

**Chaque Marchand a des Livres et des Papiers dont la perte serait désastreuse, et, en plusieurs cas, entièrement ruineuse.**

**LES DELAIS SONT DANGEREUX !**

**Triomphes Récents ! ! !**

SOMERSET, 20 décembre 1864.

MM. Kershaw & Edwards—Messieurs—J'ai eu l'infortune, dans la matinée du 1: courant, d'éprouver la sécurité de vos coffres de sûreté améliorés à l'épreuve du feu. Vers 4 heures du matin, on a découvert que mon magasin était en feu, et avant que je pus obtenir des secours efficaces, tout l'édifice avec ce qu'il contenait était la proie des flammes. Le coffre de sûreté était placé dans le centre de la bâtisse, et quand les planchers et le toit s'effondrèrent sur lui, il était complètement environné d'une masse de feu à laquelle il fut exposé pendant plus de 11 heures. Il était rouge. Cependant, lorsque je l'ouvris, je fus agréablement surpris de trouver intact ce qu'il contenait, c'est-à-dire, les livres, papiers et argent en papier.

Je considère que cette épreuve a été très-sévère, et elle a prouvé que votre coffre de sûreté est une parfaite sûreté contre le feu.
Votre, etc.,
JAMES FRASER.

Ayant été présents sur les lieux quand le Coffre de Sûreté de M. Fraser a été ouvert, nous pouvons en toute confiance recommander les Coffres de Sûreté de MM. Kershaw & Edwards comme étant vraiment à l'épreuve du feu, dans toute l'acception du mot.
F. L. POUDRIER, Juge de Paix,
P. C. BOURK, Capitaine,
W. BARLOW.

OTTAWA, 28 Janvier 1865.

MM. Kershaw & Edwards.—Messieurs,—Lors du dernier grand incendie qui a eu lieu dans la nuit du 8 courant, et pendant lequel, mon magasin, sur la rue Sussex, a été détruit, mon Coffre de Sureté, qui est de votre manufacture, a été exposé à une chaleur intense. Quand la bâtisse eut été consumée jusqu'au sol, le Coffre de Sûreté fut retiré rouge des ruines, et après l'avoir laissé refroidir, ce qui prit une heure, on l'ouvrit, et on trouva mes livres et mes papiers parfaitement préservés.

Veuillez me faire un nouveau Coffre de Sûreté de la même proportion et me l'expédier le plus tôt possible, et je vous renverrai le vieux dont la serrure est hors d'ordre.
Je suis, Messieurs,
Votre très-humble serviteur,
JAMES SMITH.

WATERLOO, 20 avril 1864.

MM. Kershaw & Edwards. — Messieurs,—Je crois que je vous dois, ainsi qu'au public, de vous dire que votre Coffre de Sûreté a été soumis, dans la nuit de vendredi dernier, à une très-rude épreuve, et en mentionnant le fait que les boutons de porte en cuivre et les plaques ont entièrement fondu, ainsi que d'autres ornements en cuivre qui se trouvaient sur le devant, vous pouvez vous faire une idée de l'intensité du feu à laquelle a été soumis mon Coffre de Sûreté ; et cependant, quand on l'a ouvert, mes livres et papiers étaient en excellente condition. On ne peut trouver de meilleure sûreté contre le feu. Tous les hommes d'affaires devraient avoir leurs livres et papiers sous une telle sauvegarde.

Veuillez m'expédier un de vos Coffres de Sûreté No. 10 que j'espère avoir aux mêmes conditions que le premier, et informez-moi quel usage vous pouvez faire de mon ancien Coffre de Sûreté et ce que vous pouvez accorder pour lui.
Votre serviteur,
H. O. VIDAL.

## KERSHAW & EDWARDS
Seuls Manufacturiers et Propriétaires de
**Coffres de Sureté améliorés à l'épreuve du Feu.**

Un Assortiment considérable de COFFRES de SURETÉ pour Marchands, Banquiers, Demeures privées, etc.. constamment en mains. SURETES de BANQUES construites sur les Plans les plus améliorés. Plusieurs Coffres de Sûreté de seconde main de Manufacture Américaine, Anglaise et Canadienne à vendre à bon marché.

Veuillez envoyer chercher une liste des prix et dimensions.
**139, 141 ET 143,**
*Rue Saint François - Xavier, Montréal.*
1er juin. am—56

**617, RUE SAINTE MARIE, 617,**
*(Près du Quarré Dalhousie,)*
**A L'enseigne de la Scie de Moulin.**

## W. REINHARDT,
IMPORTATEUR DE QUINCAILLERIES
*ANGLAISE, AMERICAINE & ALLEMANDE,*

**ATTIRE l'attention du public** de la *Partie Est* de cette ville sur le nouvel établissement qu'il vient d'ouvrir à l'adresse cidessus, et où il aura toujours en mains un assortiment de ferrures pour les entrepreneurs et artisans consistant en :

Ferronnerie pour entrepreneurs, serrures, pentures, etc., etc.

Ferronnerie pour les meubliers, etc., de toutes sortes.

Verloppes de Dawson.

Scies, ciseaux limes, etc., etc., de Spear et Jackson.

Enfin l'assortiment le plus complet d'outils pour mécaniscieus, à des prix égaux, si pas plus modérés, que partout ailleurs.
W. REINHARDT.
4 mai am—45

**CORPORATION DE MONTREAL.**

## Avis Public

**EST par les présentes donné** que la disposition suivante du REGLEMENT DES MARCHÉS sera STRICTEMENT MISE en VIGUEUR à l'avenir dans les DIFFERENTS MARCHES de la Cité et que toutes personnes trouvées en infraction d'icelle, seront poursuivies suivant la Loi, à savoir :

" Il est défendu aux Bouchers et à toutes autres personnes d'apporter sur aucun des dits Marchés du Suif ou des Peaux crues pour les y vendre ou offrir en vente ou en disposer de quelqu'autre manière. "
Par ordre,
JOHN PERRIGO,
Clerc du Marché Bonsecours.
20 mai 1865. bs—52

**MEDECINES.**

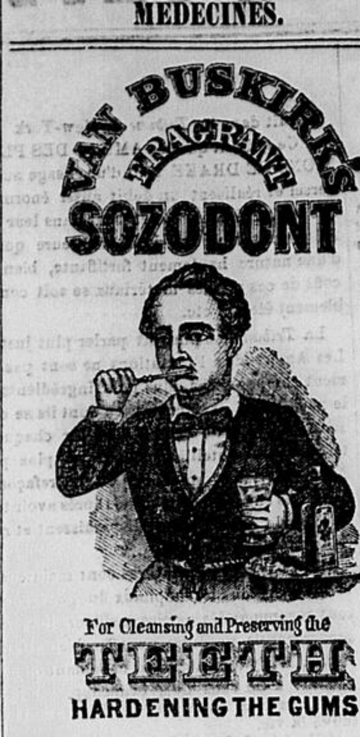


DONNANT A LA BOUCHE UN GOUT DELICIEUX ET UNE CENSATION RAFRAICHISSANTE, ENLEVANT TOUT LE TARTRE ET LES SCORIES DES DENTS, ARRETANT COMPLETEMENT LE PROGRES DE LA CARIE ET RENDANT AUX DENTS DEJA NOIRCIES PAR LES PROGRES DE LA CARIE LEUR BLANCHEUR PRIMITIVE.

**L'IMPORTANCE d'avoir de** belles dents est universellement reconnue par ceux qui attachent de la valeur aux avantages personnels et aux bienfaits de la santé. Une rangée de dents régulière, ferme et perlée fait toujours une impression favorable, tandis que les fonctions qu'elles remplissent, par rapport à la santé, demandent beaucoup de soin et d'attention.

Le SOZODONT est composé des ingrédients les plus purs et les plus choisis, deux choses importantes, la propreté et l'efficacité s'y trouvant combinées au plus haut degré possible ; il enlève des dents le tartre qui y adhère et produit une blancheur de perle sur une surface d'émail, ce qui en fait le dentifrice le plus délicieusement efficace et profitable que le monde ait jamais vu.

Vendu par tout les droguistes à 75 cents la bouteille.
HALL & RUCKEL.
New-York.

CORKE ET ANSELL agents en gros pour le Canada, coin des Rues St. François-Xavier et St. Paul, Montréal.
11 mars. cm—24

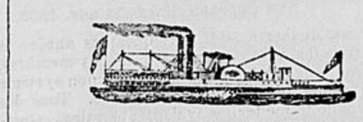

**COMPAGNIE du RICHELIEU**

LIGNE DE LA MALLE ROYALE
ENTRE
**MONTREAL ET QUEBEC**
ET
**LIGNE REGULIERE**
ENTRE
Montréal et les ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, l'Assomption et autres points intermédiaires.

**A Partir de lundi, le 1er mai** courant, et jusqu'à avis contraire, les vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs quais respectifs comme suit, savoir :

Le vapeur *MONTREAL*, Capt. Robert Nelson, partira du quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis soirs, à sept heures précises, arrêtant, en allant et revenant, aux ports de Sorel, Trois-Rivières et Bastiscan. Les personnes désirant s'embarquer à bord des Vapeurs Océaniques, à Québec, seront certaines de se rendre à temps en prenant leur passage à bord de ce vapeur, vu qu'un *Tender* devra les transporter aux vapeurs océaniques, et cela sans charge extra.

Le vapeur *EUROPA*, Capt. J. B. Labelle, partira tous les Mardis, Jeudis et Samedis soirs, à sept heures précises pour Québec, arrêtant, en allant et revenant, aux ports de Sorel, Trois-Riviéres et Batiscan.

Le vapeur *COLUMBIA*, Capt. Joseph Duval, partira du quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières tous les Mardis et Vendredis, à deux heures P. M. arrêtant, en allant et revenant, à Sorel, Maskinongé, Rivière-du-Loup, Yamachiche, Port St. François ; et partira de Trois-Rivières pour Montréal tous les Dimanches et Mercredis, à deux heures P. M. arrêtant à Lanoraie.

Le vapeur *NAPOLEON*, Capt. Chs. Davelny partira du quai Jacques-Cartier pour Sorel tous les Vendredis, à trois heures P. M. arrêtant, en allant et revenant, à St. Sulpice, Lanoraie, Berthier, Petit Nord, Grand Nord ; et partira de Sorel tous les Dimanches et Mercredis, à quatre heures P. M.

Le vapeur *CHAMBLY*, Capt. F. Lamoureux, partira du quai Jacques-Cartier pour Chambly, tous les Mardis et Vendredis, à trois heures P. M., arrêtant, en allant et revenant, à Verchères, Contrecœur, Sorel, St. Ours, St. Denis, St Antoine, St. Charles, St. Marc, Belœil St. Hilaire, St. Mathias ; et partira de Chambly tous les Samedis, à trois heures P. M., et les Mercredis à midi pour Montréal.

Le vapeur *TERREBONNE*, Capt. L. H. Roy, partira du quai Jacques-Cartier pour l'Assomption tous les Lundis et Samedis à 4 heures, Mardis et Vendredis à trois heures P. M., arrêtant, en allant et revenant, à Boucherville, Varennes, St. Paul l'Hermite ; et partira de l'Assomption tous les Lundis à sept heures A. M. Mardis à cinq heures A. M., Jeudis à huit heures A. M., et Samedis à six heures A. M.

Le vapeur *L'ÉTOILE*, Capt. P. E. Malhiot partira du quai Jacques-Cartier pour Terrebonne tous les Lundis et Samedis à quatre heures, et Mardis et Vendredis à trois heures, arrêtant en allant et revenant, au Bout de l'Isle et Lachenaie ; et partira de Terrebonne tous les Lundis à sept heures A. M., Mardis à cinq heures A. M., Jeudis à huit heures A. M., et Samedis à six heures A. M.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argents ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

Pour plus amples information, s'adresser au Bureau de la Compagnie du Richelieu, No 29, Rue des Commissaires.
J. B. LAMÈRE,
Agent-Général.
Bureau de la Compagnie du Richelieu,
Montréal, 24 avril 1865 41

**A. C. AMARY,**
NOUVEL
**Etablissement de Teinture**
ET FABRICANT DE
**Plumes de Fantaisie, Vautour et Autruche.**
139, rue Craig, coin de la rue St.-Urbain,
On se charge du dégraissage des
VELOURS, SOIRIES, ETC.,
Seul ÉTABLISSEMENT PARISIEN à Montréal
**PRIX MODERES,**
3 septembre. 94

## Avis de Société.

**NOUS, les soussignés, sommes,** ce jour, entrés en Société sous les nom et raison sociale de HENRY ET SWAIN, comme Manufacturiers de Tabac en Poudre et Cigares et comme importateurs de Fournitures pour les Taconistes, à l'Entrepôt de Douane, No. 276 Rue St. Paul.
PETER HENRY,
HENRY SWAIN.
4 mai, 45

**CORPORATION DE MONTREAL**
AUX
**PROPRIETAIRES, LOCATAIRES, &c., &c.**

**L'ATTENTION publique est** par le présent spécialement attirée aux extraits suivants des Règlements de la Corporation de cette Cité, relativement aux NUISANCES, et le Public est par le présent notifié, que des ordres ont été donnés pour l'exécution rigide des Règlements ci-après énumérés et généralement de tous les Règlements affectant la santé et la propriété publiques.

COURS.—1. Les occupants sont tenus de les tenir nettes et libres de saletées et de toutes substances nuisibles, et d'amasser toutes les ordures ou objets de rebut de la maison dans un endroit, jusqu'à ce que l'accumulation équivale à une charge de voiture, et alors ils seront enlevés.

2. Toutes les fois que l'eau croupie, ou toute autre matière ou chose aura rendu aucun lot ou lieu nuisible, l'occupant (s'il y en a) les fera complètement nettoyer sous 24 heures d'avis ; si le lot est vacant, le propriétaire le fera nettoyer.

ÉGOUTS.—Tout lot ou emplacement aboutissant à toute place, rue ou grand chemin où il y aura un canal ou égoût, ou autre moyen d'assèchement, sera fourni d'un canal souterrain suffisant pour l'écoulement des eaux stagnantes.

EAU SALE.—Il n'est pas permis aux occupants d'en jeter dans les rues ni d'en décharger ou faire décharger dans la rue, de leurs maisons ou dépendances, par aucun conduit ou gouttière ou de quelqu'autre manière que ce soit, qui puisse causer quelqu'incommodité ou nuisance publique.

TRANSPORT DE SALETÉS, ETC., DANS LES RUES.—Personne ne transportera des menus décombres, du fumier, des ordures, des balayures de rue, du mortier, etc., par les rues autrement que dans des voitures bien encloses, de manière que nulle partie du contenu d'icelle ne puisse tomber dans la rue.

PRIVÉS.—1. Tout lot occupé doit être fourni d'un privé, ou de privés suffisamment creusés en terre.

2. Chaque fois qu'aucun privé deviendra nuisible, ou que le contenu en sera parvenu à 13 pouces de la surface du terrain, il doit être complètement vidé et nettoyé, et les Règlements tiennent le Propriétaire aussi bien que le Locataire responsable de ce dernier devoir.

Les pénalités attachées à ceux qui négligent, méprisent ou transgressent quelqu'une des dispositions ci-dessus, sont passibles d'une amende n'excédant pas £5 ou d'un emprisonnement n'excédant pas 30 jours pour toute et chaque offense
Par ordre,
F. W. PENTON,
Chef de Police.
BUREAU DE POLICE,
Montréal, 20 mai 1865. bs—52

## HOTEL BONSECOURS,
TENU PAR
**FELIX VILLENEUVE,**
*(Vis-à-vis le marché Bonsecours.)*

**CET Hotel est maintenant tenu** dans la maison voisine, c'est-à-dire, au coin de la rue St. Paul et Claude, Nos. 155 pour la porte privé, et 159 pour la porte de l'Hôtel.

Le soussigné, remercie ceux de la campagne et de la ville qui l'ont encouragé jusqu'à présent ; il espère que le même patronage ne lui fera pas défaut dans la nouvelle maison qu'il occupe. Il a en même temps le plaisir d'annoncer que son nouveau local offrira aux voyageurs et à ses pensionnaires en général encore plus de comfort, que dans son ancienne demeure. On y trouvera toujours une bonne table, de bons lits, des appartements éclairés au gaz, une Chambre de lecture pourvu des principaux journaux de Montréal, un salon privé, une cour avec écurie pouvant loger plusieurs voitures et plusieurs chevaux. Le même homme de cour que ci-devant et un nombre suffisant de serviteurs attentifs et sobres.

L'Hôtel Bonsecours offre en outre aux voyageurs d'autant plus de facilités qu'il sert de Station à plusieurs diligences. Celle de M. Jean Dion, de Ste. Thérèse, part de l'hôtel tous les jours à 7½ heures du matin. Celle de M. B. Lavigne, de Varennes, part aussi tous les jours, à 3 heures de l'après-midi. Ces diligences passent par les paroisses de Longueuil, Boucherville, Varennes, Verchères, Contrecœur, St. Ours et Sorel. Deux autres diligences, l'une appartenant à MM St. Germain et Robert, l'autre à M. Reeves, arrêtent également tous les jours à 4 h. pour prendre les passagers.

Comme on le voit, il y a double avantage pour les voyageurs à choisir l'Hôtel Bonsecours D'abord pour le comfort que l'on y trouve sous tous les rapports, ensuite pour l'usage des diligences dans l'occasion.
FELIX VILLENEUVE,
Nos. 155 et 159, rue St. Paul
Vis-à-vis le Marché Bnosecurs
Montréal, le 9 mai 1865 jno—46

## AVIS.

**UNE aplication sera faite à la** Législature, à la prochaine session du parlement, pour en obtenir un acte incorporant la compagnie d'Agence et de Placement du Canada.
CROSS ET LUNN
Montréal, 13 mai. afps—pbm—49

# $1,000
**DE RECOMPENSE**
A CELUI QUI POURRA PROUVER QUE
**L'Insecticide-Vicat**
BRÉVETÉ.
**NE DONNE PAS**
**LA MORT**
Instantanée aux insectes, tels que

**Punaises, Coquerelles, Mites, Puces, Poux, Fourmis, Pucerons des fleurs, Barbeaux, Araignées, etc., etc.**

**L'INSECTICIDE vicat se com**pose d'une poudre et d'un soufflet à l'aide duquel cette poudre est lancée par atomes dans les recoins les plus reculés, un seul de ces atomes est suffisant pour la destruction de tout insecte.

L'Insecticide-Vicat a acquis une célébrité en France qui a reçu la sanction des sociétés savantes et le Brevet—Il a été le seul admis aux expositions universelles de 1855 et de 1862.

Ce n'est pas un poison, car il n'est pas malfaisant aux hommes ni aux animaux vertébrés.

*J'en garantis l'Efficacité et l'Innocuité*

N'acceptez que ce qui est dans des flacons et des soufflets sur lesquels ma signature est apposée. *Ch Doucet*

Tout autre chose est : *Contrefaçon Poison et par conséquent dangereux.*

**PRIX:**
GRANDS FLACONS, 50 cents
PETITS FLACONS, 30 cents
BOITES-SOUFFLETS, appareil garni de poudre 30 cents
INSUFFLATEURS, tout métal garnis de poudre, 50 cents.

**Entrepot général et seule maison de Gros au Canada.**
**E. H. DOUCET,**
**485, RUE CRAIG, 485,**
COIN DE LA RUELLE PERRAULT,
*[Vis-à-vis la rue St. Gabriel.]*
MONTRÉAL.
20 mai 1865. 52

**Corporation de Montréal.**
**BOIS DE CHAUFFAGE**
ET
**CHARBON.**

ON A BESOIN pour la Corporation de cette Cité de

**Deux cents cordes de bonne Erable**
ET DE
**Cent cordes de bon Merisier,**

Sain et sans rondins, d'au moins trois pieds anglais de longueur, de la coupe à la pointe, à être livrées le ou avant le QUINZE AOUT prochain, aux différents Dépôts de la Corporation.

Des SOUMISSIONS cachetées portant sur l'endos SOUMISSION POUR BOIS DE CHAUFFAGE, mentionnant le prix par corde auquel la dite quantité de Bois sera livré, seront reçues au Bureau du Soussigné, jusqu'à LUNDI, le CINQUIEME jour de JUIN prochain, à MIDI.

La Corporation se charge de faire corder le Bois.

On recevra aussi des Soumissions pour la livraison, comme susdit, de

**50 tonx. de Charbon Lehigh.**
(Par ordre,)
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.
Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 23 mai 1865. 53

**L'Hôtel St. Jacques**
TENU PAR
**GAREAU & CIE.,**
(Ci-devant Marchands de Vins de la Rue Notre-Dame,)
*EST MAINTENANT SITUÉ*
AU
**No. 7, Rue St. Amable, No. 7,**
(CI-DEVANT L'HOTEL TERREBONNE.)

**MM. GAREAU et Cie., tien**dront, à part leur commerce de Vins, Liqueurs, etc., un HOTEL sur un pied qui ne saurait être surpassé. Les étrangers et les personnes de la campagne surtout, y trouveront tout le comfort désirable à des prix très-réduits.

La table d'hôte sera toujours fournie des mets les plus recherchés.
18 mai 1865. cm—5

**CORPORATION DE MONTREAL**
**Département des Chemins.**

## AUX ENTREPRENEURS

**DES soumissions cachetées,** adressées au Soussigné, et endossées " SOUMISSIONS POUR L'EGOUT DE LA RUE WILLIAM," seront reçues au Bureau du Greffier de la Cité jusqu'à QUATRE heures P. M., JEUDI le HUIT Juin prochain, pour la construction d'un Egout en Briques dans la Rue William, d'après les Plans et Devis qui peuvent être examinés au Bureau du Soussigné, le ou après Mercredi, le 31 conrant.

Les Soumissions devront être faites sur des Formules, fournies par ce Bureau.

On ne s'oblige d'accepter ni la plus basse ni même aucune des Soumissions.
Par ordre,
P. MACQUISTEN,
Inspecteur de la Cité.
Bureau de l'Inspecteur,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 30 mai 1865. 55

**La Compagnie d'Assurance**
ET DE
**PLACEMENT DES CITOYENS**
DE MONTREAL.

*Capital autorisé*....................$2,000,000
*Capital souscrit*..................... 400,000

*DIRECTEURS :*
MM. EDWIN ATWATER, Président,
THOMAS WATSON,
E. M. HOPKINS,
ADOLPHE ROY,
JOHN PRATT,
JOHN G. McKENZIE
ANDREW ALLAN.

*Solliciteur*,—HON. JOHN J. C. ABBOTT, C. R.
*Banquiers*,—LA BANQUE DES MARCHANDS.

*BUREAU :*
UNION BUILDINGS, 1
*Rue St. François Xavier.*

**LA Compagnie d'Assurance et** DE PLACEMENT DES CITOYENS est maintenant organisée et prête à prendre le risque des propriétés susceptibles d'être assurées en cette ville à portée de l'Aqueduc, au taux d'assurance le plus bas.

La Compagnie est maintenant prête à émaner des polices garantissant la fidélité des employés.
WM. B. LAMBE,
Gérant.
WM. SALTER,
LOUIS BOURGEAU,
Inspecteurs.
14 janvier 1865. aa—148

**La Compagnie de Navigation**
DE LA
**RIVIÈRE OTTAWA.**
**Vapeurs de la Malle**
*PRINCE OF WALES* ET *QUEEN VICTORIA.*

**UN convoi laisse la Station Bo**naventure tous les matins (Dimanche exceptés) à SEPT heures, en connection à Lachine avec le Vapeur " Prince of Wales, " pour la ville d'Ottawa. Un Express pour le transport des paquets part tous les jours pour Ottawa, arrêtant aux différentes Stations intermédiaires.
BUREAU, 153, GRANDE RUE ST. JACQUES.
R. W. SHEPPERD.
18 mai. pls—51

## AVIS.

**TOUTES personnes endettées** envers la succession de feue Dlle JANET HOSSACK sont priées de payer sans délai le montant de leurs comptes à J. E. O. et J. A. Labadie, Notaires, No. 24 Petite Rue St. Jacques de cette Cité,et celles qui ont des réclamations contre la dite succession sont priées de les présenter sans délai aux dits notaires.
Par ordre des Messieurs
RICHARD HOLLAND ET GEORGE ROBSON,
Exécuteurs testamentaires.
11 mai 48

**ACTE DES INSOLVABLES DE 1864.**
DANS L'AFFAIRE DE
SAMUEL R. WARREN
*Insolvable.*

**LES créanciers de l'insolvable** sont notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets sous l'acte ci-dessus, à moi, le soussigné, syndic, et ils sont requis de me fournir, d'ici à deux mois leurs réclamations spécifiant leurs sécurités s'ils en ont, ainsi que leur valeur, et s'ils n'en ont pas, le déclarant, le tout attesté sous serment, avec les titres à l'appui de telles réclamations.
T. S. BROWN,
Syndic Officiel.
26 ma bs—54

**ACTE DES INSOLVABLES DE 1864.**
DANS L'AFFAIRE DE
JAMES S. DIXON,
*Insolvable.*

**LES créanciers de l'insolvable** sont notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets d'après l'acte ci-dessus, à moi, le soussigné, syndic, et ils sont requis de me fournir, d'ici à deux mois, leurs réclamations spécifiant les garanties qu'ils ont en main, s'ils en ont, ainsi que leur valeur, et s'ils n'en ont pas, ils devront le mentionner. Le tout devra être attesté sous serment, et accompagné des titres à l'appui de telles réclamations.
T. S. BROWN,
Syndic Officiel.
19 mai. bs—52

**MERCHANTS' BANK.**
*(BANQUE DES MARCHANDS.)*
**AVIS**

**EST par le présent donné qu'un** DIVIDENDE de QUATRE pour cent sur le capital payé de cette Institution, a été déclaré pour le semestre courant, et qu'il sera payable à son Bureau, en la cité de Montréal, le et après SAMEDI, le PREMIER jour de JUILLET prochain.

Le Livre de Transfert sera fermé du 15 au 30 de Juin, les deux jours inclusivement.

L'Assemblée Annuelle des Actionnaires aura lieu à la Banque, LUNDI, le TROISIEME jour de Juillet prochain.

Le Fauteuil sera pris à MIDI précis.
Par ordre du Bureau,
JACKSON RAE,
Caissier.
Montréal, 30 mai 1865. 55

**MERCHANTS' BANK.**
*(BANQUE DES MARCHANDS.)*
**AVIS**

**EST par le présent donné que** le SIXIEME VERSEMENT de SIX POUR CENT sur le capital souscrit de cette Banque sera dû et payable à son Bureau, Place-d'Armes, SAMEDI, le PREMIER de JUILLET prochain.
Par ordre du Bureau,
JACKSON RAE,
Caissier.
Montréal, 30 mai 1865. 55

## DEMENAGEMENT.

**LE Dr. A. B. LaRocque trans**portera son Bureau au 1er MAI prochain, au No. 6, Rue St.-Laurent, coin de la rue Craig, porte voisine de Mess. Gravel et Frère.
11 avril. jno—36